DEPARTEMENT DU RHÔNE

****

COMMUNE DE BRON

****

Projet de plan d'exposition au bruit (PEB)

de l'aérodrome de Lyon - Bron

****

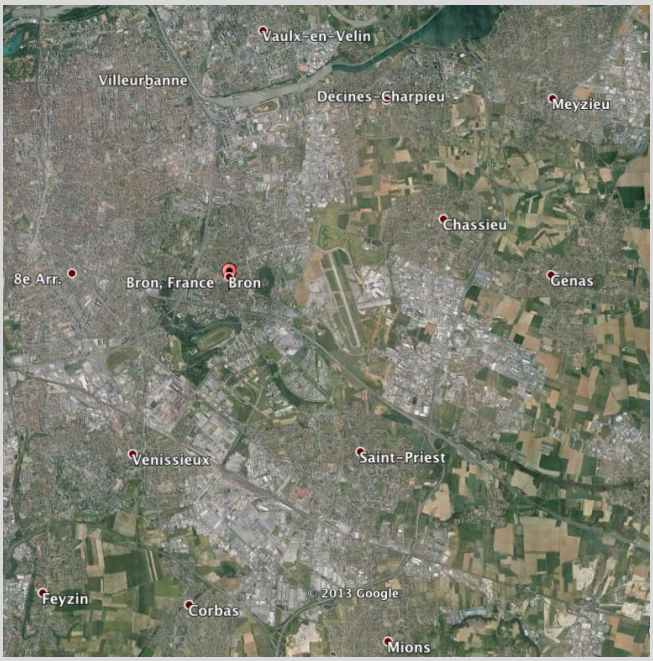

Enquête ouverte du 6 septembre au 7 octobre 2013 inclus

Références :

- **Décision T.A de Lyon n° E13000185 / 69 du 11 juin 2013**
- **Arrêté préfectoral n° 2013-198-0004 du 17 juillet 2013**

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Articles L123-15 et R123-19 du code de l'environnement

Lyon, le 3 décembre 2013

Henri Caldairou

Commissaire enquêteur

DEPARTEMENT DU RHÔNE

****

COMMUNE DE BRON

****

Projet de plan d'exposition au bruit (PEB)

de l'aérodrome de Lyon - Bron

****

Enquête ouverte du 6 septembre au 7 octobre 2013 inclus

Références :

- **Décision T.A de Lyon n° E13000185 / 69 du 11 juin 2013**
- **Arrêté préfectoral n° 2013-198-0004 du 17 juillet 2013**

I- RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lyon, le 3 décembre 2013

Henri Caldairou

Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1. GENERALITES SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE 4

1.1. Définition de l'enquête
1.2. Organisation de l'enquête
1.3. Le commissaire enquêteur
1.3.1. Désignation du commissaire enquêteur
1.3.2. Rôle du commissaire enquêteur

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR 7

2.1. Généralités 7
2.1.1. Préambule
2.1.2. Identification des autorités organisatrice et demandeur
2.1.3. Objet de la demande et cadre législatif
2.1.4. Nature et caractéristique du projet
2.1.5. Composition du dossier soumis au public

2.2. Organisation et déroulement de l'enquête 12
2.2.1. Désignation du commissaire enquêteur
2.2.2. Concertation préalable pour l'organisation
2.2.3. Modalités de l'enquête
2.2.4. Entretiens
2.2.5. Information du public
2.2.6. Incidents relevés au cours de l'enquête
2.2.7. Clôture de l'enquête
2.2.8. Appréciation de la participation

2.3. Analyse des observations 16
2.3.1. Présentation des observations
2.3.2. Analyse du bien fondé et avis du commissaire enquêteur 70

3. ANNEXES 80

1. GENERALITES SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans un souci d'une meilleure compréhension du public, il est utile de préciser ce qu'est une enquête publique. Pour ce faire sont présentés préalablement au rapport une définition succincte de l'enquête, puis quelques éléments d'information sur son organisation. Enfin la désignation du commissaire enquêteur sera abordée, ainsi que son rôle, son rapport final et l'aspect essentiel de ses « conclusions motivées » suivies de son « avis ».

1.1. DEFINITION DE L'ENQUÊTE

Définie dans la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 **l'Enquête Publique** est une procédure préalable à la réalisation d'aménagements publics ou privés sur le territoire susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette procédure, codifiée dans un cadre législatif, donne à chaque citoyen la possibilité de s'exprimer, de faire part de ses observations, de ses appréciations, de ses critiques et de ses suggestions.

Ainsi cette procédure s'avère un élément essentiel de l'information du public. Elle est également un élément de régulation d'une démocratie participative sous réserve de la mobilisation et de la contribution du public.

Dans le cas d'une situation présentant un danger imminent, les travaux à réaliser immédiatement pour neutraliser celui-ci sont exclus du champ d'application de la loi.

1.2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte par arrêté du Préfet.

L'arrêté précise l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, et la durée. Cette durée ne peut être inférieure à un mois et supérieure à deux mois sauf en cas de prolongation sollicitée par décision du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête.

L'information du public doit être faite au moins dans deux journaux régionaux ou locaux quinze jours avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci. Elle peut être faite également par affichage, par internet, par bulletin municipal ou panneau lumineux.

Pendant les heures d'ouverture de la mairie le public pourra consulter le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprenant entre autre un registre destiné à recevoir les observations.

Outre les pièces et avis exigés par la législation le dossier comprend des documents explicatifs et graphiques.

Le dossier d'enquête est déposé dans toutes les mairies concernées par le projet ainsi qu'aux sièges des communautés de communes.

L'arrêté préfectoral précise également les permanences du commissaire enquêteur se tenant à la disposition du public pour parfaire sa connaissance du projet et par là lui permettre de transcrire ses observations sur le registre.

1.3. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1.3.1. Désignation du commissaire enquêteur

Selon la nature et l'importance du projet, l'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête.
Le commissaire enquêteur est désigné par le Président du Tribunal Administratif, le Préfet ou le Maire.
Le commissaire enquêteur est une personne indépendante vis-à-vis des diverses parties intéressées au projet. Il est choisi pour son expérience et ses compétences

1.3.2. Rôle du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur est **neutre** ; il assure sa tâche en toute **impartialité, dans l'intérêt général.**

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre au public d'avoir une connaissance complète du dossier préalablement à l'inscription éventuelle de ses observations, doléances, suggestions voire contre-propositions sur le registre d'enquête.

A la fin de l'enquête, le commissaire rédige un mémoire de synthèse à l'attention du maître d'ouvrage. Après réception et analyse des réponses de ce dernier, il rédige son **rapport final** et ses **conclusions motivées**. Ces deux documents, bien que distincts, sont réunis dans un même fascicule et rendus publics.

Dans ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur formule son avis sur la globalité du projet soumis à l'enquête. Cette étape est très importante car l'avis du commissaire a des conséquences administratives et juridiques quant à la suite qui peut être donnée au projet.

Le commissaire enquêteur doit développer en conscience les arguments relatifs aux avantages et aux inconvénients du projet pris dans sa globalité. Son avis découlera directement de cette réflexion.

L'avis du commissaire enquêteur peut se présenter sous quatre formes :

- **Avis favorable** : le commissaire approuve sans réserve le projet.

- **Avis favorable assorti de recommandations** : le commissaire enquêteur exprime des recommandations et suggestions qui lui semblent pertinentes et de nature à améliorer le projet sans porter atteinte à l'économie générale de celui-ci. L'autorité compétente peut en tenir compte ou non ; dans un cas comme dans l'autre l'avis reste favorable.

- **Avis favorable assorti de réserves** : le commissaire enquêteur pose des conditions à son avis favorable. Ces conditions devront être acceptées par le maître d'ouvrage ; dans le cas où elles ne le seraient pas, l'avis du commissaire sera considéré comme étant défavorable. Il faut préciser que les conditions préconisées par le commissaire doivent être réalisables et exprimées de façon claire et précise afin de ne laisser subsister aucune ambiguïté.

- **Avis défavorable** : Dans le cas d'un avis défavorable ou considéré comme tel (avis favorable assorti de réserves non levées par le maître d'ouvrage), tout requérant peut saisir le juge administratif des référés en vue d'obtenir la suspension de la décision prise par l'autorité compétente. Il est fait droit à cette demande si elle comporte un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de celle-ci (article L.123-12 du code de l'environnement).

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2.1. Généralités

2.1.1. Préambule

L'aéroport de Lyon-Bron est situé dans le département du Rhône, à 10 km au sud-est de Lyon.

Il s'étend sur une superficie de 185 ha, sur les communes de Bron, Chassieu et Saint-Priest.

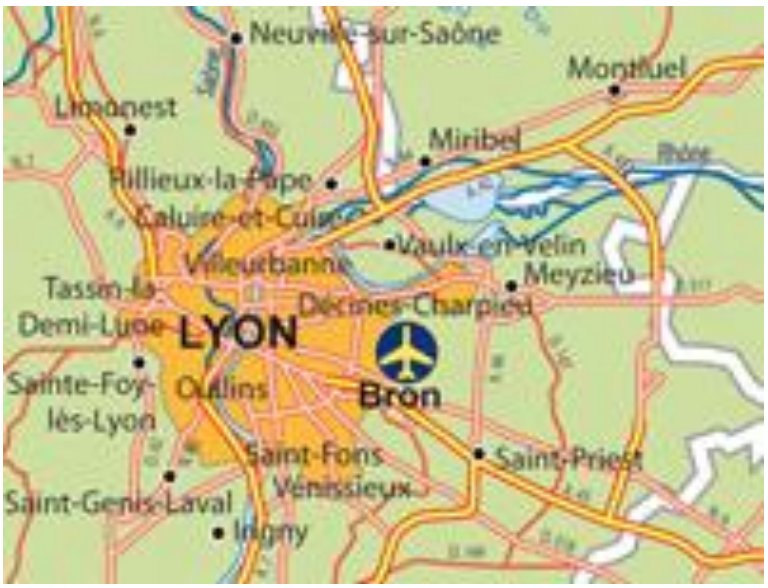

Rétrospective :

Le 13 novembre 1910, sont inaugurés en présence d'Edouard Herriot, maire de Lyon, le premier terrain d'aviation ainsi que la première école nationale d'aviation sur une cinquantaine d'hectares de la commune de Bron.

Rapidement, l'armée qui s'intéresse aux potentialités militaires de l'avion, y installe en 1912 sa première école d'aviation militaire sur ce qui deviendra en 1934 la base aérienne 105 lors la création de l'Armée de l'Air.

L'aviation commerciale s'y développe dès 1920 concomitamment avec l'aviation militaire jusqu'en 1973, date du transfert de la base aérienne vers les Monts d'Or.

La décision de construire un nouvel aéroport prise à la fin des années 1960 a pour objet de pallier à la saturation progressive de l'aéroport de Lyon-Bron.

Dès la mise en service en 1975 de l'aéroport de Lyon-Satolas (renommé Saint Exupéry en 2000), Lyon-Bron se tourne vers l'aviation d'affaire et privée.

En 2010, c'est le troisième aéroport d'affaires français en termes d'activité. L'aviation de tourisme y est également très présente.

Décentralisation et création des sociétés aéroportuaires :

Depuis 2005, une réforme de grande ampleur a profondément modifié le paysage aéroportuaire français. Après la création de la société anonyme « Aéroports de Paris » dont le capital a été ouvert aux investisseurs privés en 2006, la réforme s'est poursuivie avec la décentralisation de 150 aéroports à vocation locale ou régionale et la création des premières sociétés aéroportuaires.

Exploités de longue date par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre de concessions délivrées par l'Etat, les 12 aéroports à vocation nationale ou internationale listés par décret n° 2005-1970 du 24 août 2005 (dont ceux de Lyon Saint-Exupéry et Lyon-Bron) ont été exclus du processus de décentralisation.

Ils sont restés de la compétence de l'Etat.

En vertu des termes de la loi du 20 avril 2005, les concessions de ces aéroports pouvaient, à l'initiative des CCI concernées, être transférées à des sociétés spécialement constituées, **entièrement détenues dans un premier temps par des capitaux publics**. A terme, le capital de ces sociétés pouvait être ouvert au secteur privé. L'Etat s'est engagé à ce qu'un actionnariat majoritairement public soit maintenu jusqu'à la fin de l'année 2013.

Ainsi, pour ce qui concerne les aérodromes de Lyon Saint-Exupéry et de Lyon-Bron, le transfert de la concession de la CCI de Lyon vers la société « Aéroports de Lyon », créée le 21 décembre 2006, a été autorisé par arrêté ministériel du 2 mars 2007. Dans le même temps, la concession a été mise en conformité avec le **nouveau cahier des charges type** défini par le décret n° 2007-244 du 23 février 2007.

Pour ces deux aéroports, il a été ainsi déterminé que :

- la concession est consentie pour une durée de 40 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2047),
- la société de droit privé « Aéroports de Lyon » dispose à sa création d'un statut « d'entreprise publique » puisque l'Etat détient 60% de son capital, la CCIL 25%, et le « Grand Lyon », le Conseil Régional Rhône-Alpes ainsi que le Conseil Général du Rhône 5% chacun,
- le capital détenu par l'Etat pourra être progressivement cédé aux investisseurs privés.

2.1.2. Identification de l'autorité organisatrice

Monsieur le Préfet du Rhône a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Lyon pour procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon-Bron.

L'autorité organisatrice de l'enquête publique est la Préfecture du Rhône, conjointement avec la Direction de Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC).

Points de contact :

Madame Christine Mathuriau
Mission de coordination interministérielle
Préfecture du Rhône
Tel : 04 72 61 61 76
Mail : christine.mathuriau@rhone.gouv.fr

Monsieur Patrick Bronner
DSAC Centre-Est
Lyon St Exupéry aéroport
Tel : 04 26 72 68 51
Mail : patrick.bronner@aviation-civile.gouv.fr

2.1.3. Objet de la demande et cadre législatif

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon-Bron actuellement en vigueur a été approuvé par décision préfectorale en date du 18 novembre 1977.

L'ancienneté de ce document, les évolutions des conditions d'exploitation de l'aérodrome, ainsi que les évolutions réglementaires justifient la mise en révision du document.

La procédure de révision du PEB de l'aérodrome de Lyon-Bron a été engagée par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2010.

Le projet de PEB concerne les communes suivantes :

- Bron,
- Chassieu,
- Décines-Charpieu,
- Mions,
- Saint-Priest,
- Vaulx-en-Velin,
- Villeurbanne.

Après avis des communes et de l'établissement public de coopération intercommunale (Grand-Lyon) concernés et de la commission consultative de l'environnement (CCE – voir article L571-13 du code de l'environnement), le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon-Bron a été soumis à enquête publique dans les conditions fixées par le code de l'environnement

La réglementation confirme aujourd'hui l'objectif d'intérêt national de maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes afin d'une part d'éviter d'exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances de bruit, et d'autre part de préserver l'activité aéronautique et l'équipement aéroportuaire.

L'élaboration du PEB fait l'objet des dispositions réglementaires suivantes :

- code de l'urbanisme L.147-1 à L.147-8 et R.147-1 à R.147-11,

- code de l'environnement L 571-11 à 13, R 571-58 à 65 et R 571-70 à 80,
- code de l'aviation civile, *L 227-1 à 10* (R227-8 et suivants relatifs aux restrictions d'exploitation liées au bruit des aéronefs) voir directive 2002/30/CE du 26 mars 2002.

2.1.4. Nature et caractéristique du projet

Pour éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores aériennes, le code de l'urbanisme (art L147-1 à L147-8 et R147-1 à R147-11) prévoit l'élaboration de « plans d'exposition au bruit » ayant pour objet le développement maîtrisé des communes autour des aéroports.

L'article R147-1 du code de l'urbanisme retient le « Lden » (Level day evening night) comme indice représentatif de la gêne sonore. Cet indice recommandé par l'Union Européenne pour traduire la gêne sonore est largement utilisé au plan international.

Le Lden tient compte en particulier des horaires des vols. Une pondération de coefficient 1 est appliquée pour les vols de jour (de 6h à 18h), de coefficient 5 pour les vols en soirée (de 18h à 22h) et de coefficient 10 pour les vols de nuit (de 22h à 6h le lendemain).

Des prévisions de trafic basées sur :

- les hypothèses de développement de l'aérodrome à court, moyen et long terme,
- la répartition du trafic jour, soirée et nuit,
- les trajectoires de circulation aérienne,
- les infrastructures,

sont prises en compte dans les simulations pour des horizons de 2010 (court terme) à 2030 (long terme).

Le logiciel de modélisation du bruit INM (Integrated Noise Model) est utilisé pour calculer et tracer les courbes reliant les points du territoire de même Lden.

Ainsi, sont déterminées quatre zones de gêne sonore appelées :

- A : zone de bruit fort (intérieur de la courbe Lden 70),
- B : zone de bruit fort (entre Lden 70 et Lden 62 à 65),
- C : zone de bruit modéré (entre Lden 62 à 65 et Lden 55 à 57),
- D : zone à isolation phonique obligatoire pour les habitations nouvelles (comprise entre l'extérieur de la zone C et Lden 50).

Pour ce qui concerne l'aérodrome de Lyon-Bron, les indices retenus par le Préfet du Rhône, dans les fourchettes permises, sont Lden 62 pour la zone B et Lden 56,5 pour la zone C.

Par ailleurs, le Préfet du Rhône a décidé l'établissement d'une zone « D ».

Le PEB entraîne des limitations au droit de construire et des prescriptions constructives dans les différentes zones. Il n'a aucune incidence sur les constructions existantes. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

<table>
<tr><th>Nature de l'opération</th><th>ZONE A
Lden>70</th><th>ZONE B
70>Lden>65</th><th>ZONE C
65>Lden>57</th><th>ZONE D
57>Lden>50</th></tr>
<tr><td colspan="5">Constructions nouvelles</td></tr>
<tr><td>Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit</td><td colspan="3">Autorisés</td><td rowspan="14">Autorisés sous réserve d'une protection phonique et de l'information des futurs occupants</td></tr>
<tr><td>Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales</td><td rowspan="2">Autorisés dans les secteurs déjà urbanisés</td><td colspan="2" rowspan="2">Autorisés</td></tr>
<tr><td>Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole</td></tr>
<tr><td>Habitat groupé (lotissement...) parc résidentiels de loisirs</td><td colspan="3">Non autorisés</td></tr>
<tr><td>Maisons d'habitation individuelles</td><td colspan="2">Non autorisés</td><td>Autorisées si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil</td></tr>
<tr><td>Immeubles collectifs à usage d'habitation</td><td colspan="3">Non autorisés</td></tr>
<tr><td>Constructions à usage industriel, commercial et de bureaux</td><td colspan="3">Admises si elles ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente</td></tr>
<tr><td>Équipements de superstructure nécessaires à l'activité aéronautique</td><td colspan="2">Autorisés s'ils ne peuvent être localisés ailleurs</td><td>Autorisés</td></tr>
<tr><td>Autres équipements publics ou collectifs</td><td colspan="2">Autorisés s'ils sont idispensables aux populations existantes et s'ils ne peuvent être localisés ailleurs</td><td>Autorisés s'ils ne conduisent pas à exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores</td></tr>
<tr><td colspan="4">Interventions sur l'existant</td></tr>
<tr><td>Rénovation, réhabilitation, amélioration, extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes</td><td colspan="3">Autorisées sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil</td></tr>
<tr><td>Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain</td><td colspan="2">Non autorisées</td><td>Autorisées sous réserve de se situer dans un des secteurs délimités pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants, à condition de ne pas entraîner d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores</td></tr>
</table>

2.1.5. Composition du dossier soumis au public

Le décret 2002-626 du 26 avril 2002 fixe les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit et des plans de gêne sonore des aérodromes. Il modifie le code de l'urbanisme.

Conformément à la réglementation, le dossier soumis à l'enquête publique relative au plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon-Bron s'est présenté sous la forme d'un document unique comportant les éléments suivants :

- une introduction,
- une notice explicative,
- le projet de plan d'exposition au bruit :
    - rapport de présentation,
    - documents graphiques,
- la mention des textes de référence et la place de l'enquête dans la procédure,
- l'avis des communes et des établissements de coopération intercommunale,
- l'avis de la commission consultative de l'environnement.

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 29 juillet 2013 complétait le dossier mis à l'enquête.

Le dossier d'enquête a été réalisé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - DSAC, avec la collaboration des services de la société « Aéroports de Lyon ».

2.2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.2.1. Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E13000185 / 69 en date du 11 juin 2013 (voir annexe 1).

2.2.2. Concertation préalable pour l'organisation

J'ai eu un premier contact téléphonique avec madame Christine Mathuriau, Mission de Coordination Interministérielle - Préfecture du Rhône, le lundi 8 avril 2013.

Les éléments relatifs au déroulement de l'enquête ont été définis à cette occasion.

J'ai procédé au retrait du dossier soumis à l'enquête publique le jeudi 18 juillet 2013 dans les bureaux de la Préfecture.

2.2.3. Modalités de l'enquête

L'enquête publique a été déclenchée par l'arrêté préfectoral n° 2013-198-0004 en date du 29 juillet 2013, (voir annexe 2).

Elle s'est déroulée sur une durée de 32 jours, du vendredi 6 septembre 2013 au lundi 7 octobre 2013 inclus.

Tous les registres d'enquête ont été numérotés et paraphés par le commissaire enquêteur :

- registre R1 : Bron,
- registre R2 : Chassieu,
- registre R3 : Décines-Charpieu,
- registre R4 : Mions,
- registre R5 : Saint-Priest (3 registres),
- registre R6 : Vaulx-en-Velin,
- registre R7 : Villeurbanne.

Les registres d'enquête ont été déposés dans les locaux des sept mairies concernées par le projet. Il sont restés, ainsi que les pièces des dossier, à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le commissaire enquêteur a tenu sept permanences :

- vendredi 6 septembre 2013 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Bron,
- lundi 9 septembre 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Priest,
- lundi 9 septembre 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie de Vaulx-en-Velin,
- vendredi 20 septembre 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Chassieu,
- vendredi 27 septembre 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Priest,
- vendredi 4 octobre 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Chassieu,
- lundi 7 octobre 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Bron.

2.2.4. Entretiens

Dans le cadre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur s'est entretenu avec les personnes suivantes :

1. mardi 27 août 2013 : entretien avec monsieur Patrick Bronner, de la Direction de Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC),
2. mardi 27 août 2013 : entretien avec madame Merlaud, mairie de Décines,
3. mercredi 28 août 2013 : entretien avec madame Gwénaëlle Pautet, Direction du développement urbain, mairie de Vaulx-en-Velin,
4. mercredi 28 août 2013 : entretien avec madame Zammarini, mairie de Mions,
5. mercredi 28 août 2013 : entretien avec madame Maud Klein, mairie de St-Priest,
6. mercredi 28 août 2013 : entretien avec monsieur Antoine Lumetta, Direction de la santé publique, mairie de Villeurbanne,
7. vendredi 6 septembre 2013 : entretien avec monsieur Jean-Michel Longueval, 1er adjoint au Maire de Bron, délégué à l'urbanisme,
8. vendredi 6 septembre 2013 : entretien avec monsieur Michel Buronfosse, adjoint au Maire de Décines, délégué à l'environnement,

9. lundi 9 septembre 2013 : entretien avec monsieur Didier Pianelli, Directeur de l'aéroport de Lyon-Bron, en présence de monsieur Lionel Lassagne, Directeur développement immobilier, « Aéroports de Lyon »,
10. vendredi 4 octobre 2013 : entretien avec madame Françoise Gonachon, Directrice du pôle « aménagement urbain », mairie de Chassieu,
11. vendredi 4 octobre 2013, entretien avec madame Nathalie Brachet, Chef Circulation Aérienne, Service de la Navigation Aérienne Centre-Est, organisme de contrôle Lyon-Bron, en présence de monsieur Jean-Pascal Barras, adjoint,
12. lundi 28 octobre 2013, entretien avec monsieur Lionel Lassagne, Directeur développement immobilier, « Aéroports de Lyon »,
13. lundi 4 novembre 2013, entretien avec madame Dindar, secrétaire générale adjointe – Préfecture du Rhône.

2.2.5. Information du public

La publicité légale de l'enquête dans la presse et par voie d'affichage a été réalisée.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique a été publié :

- le 17 août 2013 dans « Le Tout Lyon»
- le 22 août 2013 dans « Le Progrès »,

Les mêmes avis ont été réédités :

- le 7 septembre 2013 dans « Le Tout Lyon »,
- le 12 septembre 2013 dans « Le Progrès ».

Voir annexe 3.

L'avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête a été affiché sur les panneaux d'affichage, situés dans les sept communes concernées par le projet, ainsi que sur le site de l'aéroport de Lyon-Bron.

Ces mesures font l'objet d'attestations des Maires des communes précitées (voir annexe 4).

Jugeant le format des affiches insuffisant (A4), le commissaire enquêteur a demandé au maître d'ouvrage, avant le début de l'enquête publique, de procéder à la réalisation d'affiches plus visibles.

A cet effet, de nouvelles affiches au format A2 ont été fournies aux mairies, ainsi qu'à l'aéroport de Bron (annexe 5).

Le commissaire enquêteur a pu vérifier la bonne application de cette procédure lors de contrôles inopinés.

Par ailleurs, des informations complémentaires relatives à la tenue de l'enquête publique ont été largement diffusées sur les différents vecteurs de communication des

communes concernées par le projet (panneaux lumineux, bulletins municipaux), ainsi que dans de nombreux médias (chaine de télévision régionale, presse locale, internet).

L'information du public a donc été complète, et bien au delà de ce que prévoit la réglementation.

2.2.6. Incidents relevés au cours de l'enquête, climat de l'enquête

Aucun incident n'est à relever au cours de l'enquête publique.

2.2.7. Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête le 7 octobre 2013, les mairies ont procédé à l'envoi des registres d'enquête au commissaire enquêteur, en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral de référence.

Il est à noter que certains registres d'enquête ont été transmis au commissaire enquêteur avec retard. A titre d'exemple, le registre de la commune de Villeurbanne a été transmis par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 18 octobre 2013, soit 9 jours après le délai prévu.

Le commissaire enquêteur a rencontré le demandeur représenté par monsieur Perrin le lundi 28 octobre 2013.

Il lui a remis en main propre un procès-verbal de synthèse des observations et objections recueillies (voir annexe 6).

Le mémoire en réponse à ce procès verbal a été réceptionné par le commissaire enquêteur par courrier recommandé avec accusé de réception le 12 novembre 2013 (voir annexe 7).

2.2.8. Appréciation de la participation

- permanence à Bron le 6 septembre 2013 : 3 personnes
- permanence à St-Priest le 9 septembre 2013 : 6 personnes
- permanence à Vaulx-en-Velin le 9 septembre 2013 : 10 personnes
- permanence à Chassieu le 20 septembre 2013 : 2 personnes
- permanence à St-Priest le 27 septembre 2013 : 48 personnes
- permanence à Chassieu le 4 octobre 2013 : 4 personnes
- permanence à Bron le 7 octobre 2013 : 9 personnes

Soit un total de 82 personnes sur la durée de l'enquête publique qui ont exprimé un total de 317 observations.

5 pétitions comportant un total de 1894 signatures ont été remises au commissaire enquêteur. Elles représentent un total de 19 918 observations.

15 courriers ont été transmis au commissaire enquêteur représentant 183 observations.

Enfin, 397 personnes ont émargé les registres d'enquête déposés en mairies, donnant lieu à 840 observations écrites.

La participation globale au cours de cette enquête a été particulièrement élevée.

2390 personnes se sont mobilisées et ont exprimé un total de 21 263 observations.

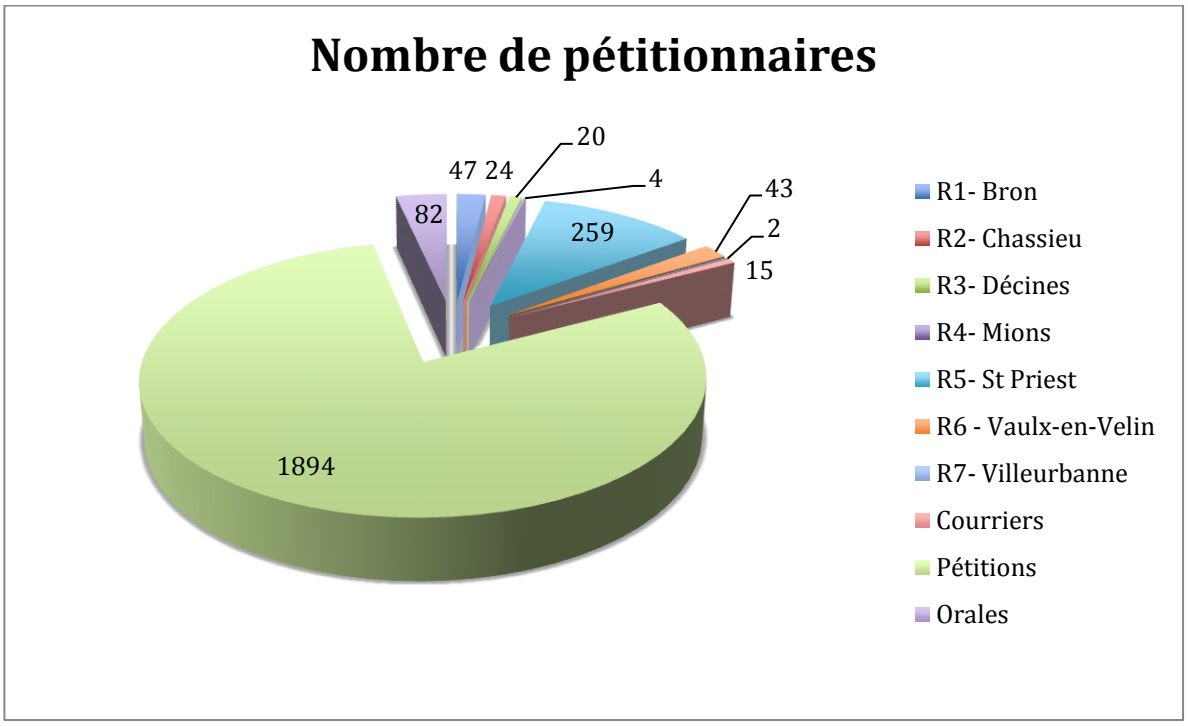

2.3. Analyse des observations

2.3.1. Présentation des observations

Origine des observations	Nombre de pétitionnaires	Nombre d'observations
R1- Bron	47	151
R2- Chassieu	24	69
R3- Décines	20	58
R4- Mions	4	6
R5- St Priest	259	497
R6 - Vaulx-en-Velin	43	59
R7- Villeurbanne	2	5
Courriers	15	183
Pétitions	1894	19918
Orales	82	317
TOTAL	**2390**	**21263**

Elles se répartissent selon 11 thèmes, de la façon suivante :

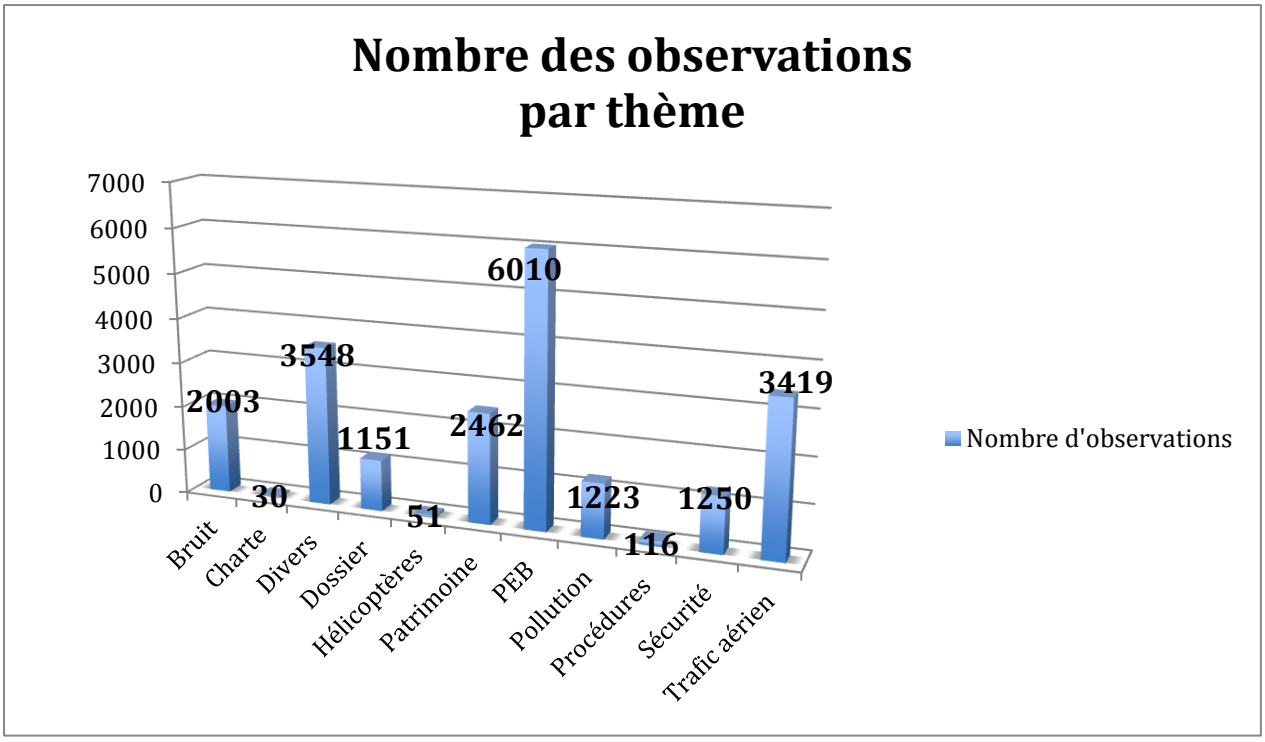

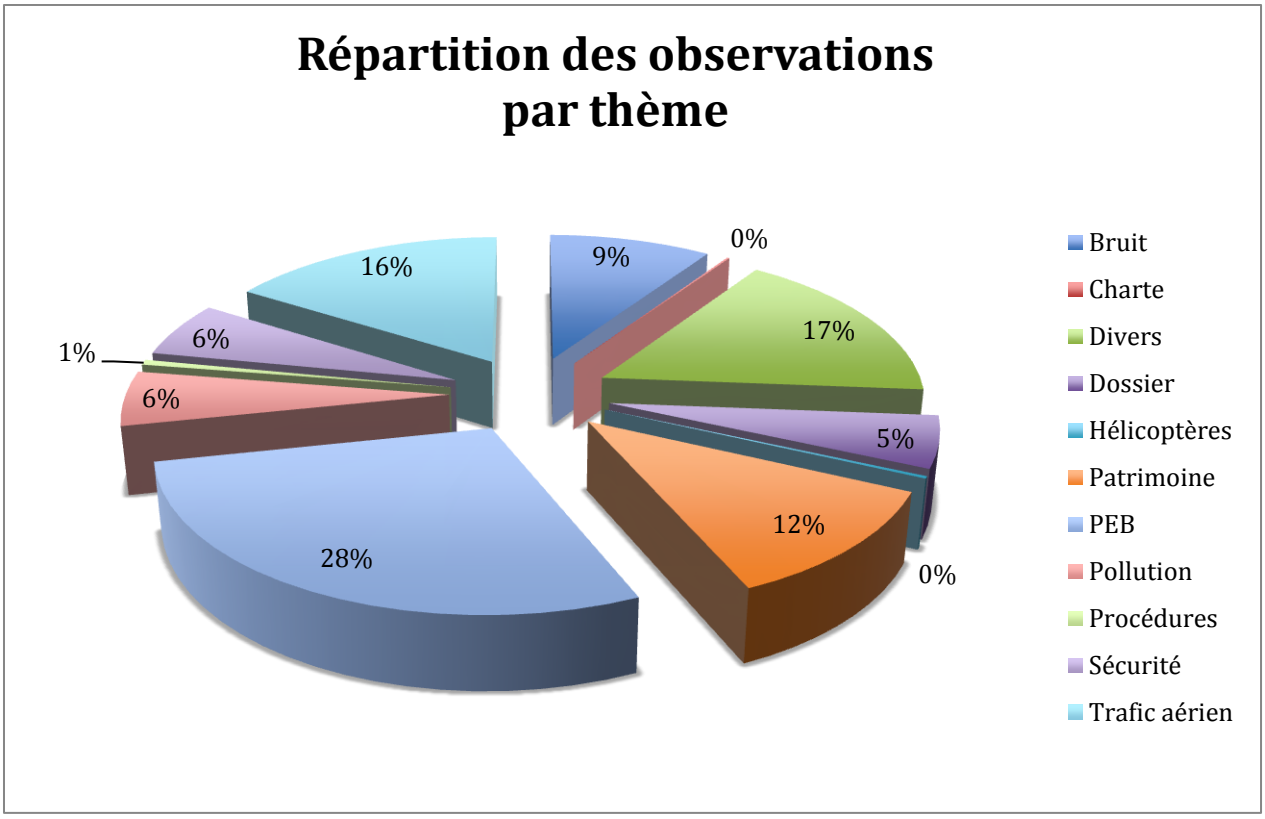

Les observations sont présentées dans le tableau ci après.

Abréviations utilisées dans le tableau :

Colonne « Qualité » :

- A : Association,
- Aéro : Professionnel de l'aéronautique,
- E : Elu,
- L : Lotissement,
- P : Particulier.

Colonne « Origine de l'observation » :

- C : Courrier,
- O : Oral,
- P : Pétition,
- Rx : Registre n° x (voir tableau de correspondance des registre ci dessus).

NOM	Prénom	Qualité	Origine observation	Thème	Libellé de l'observation
ALOUZI	Franco	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en œuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
ALPANES	Franck	Aéro	O	Trafic aérien	Indique que les perspectives d'évolution de l'aviation d'entreprise sont à la baisse
ALPANES	Franck	Aéro	O	Trafic aérien	Indique que le trafic d'avions type A320 et B737 n'est pas destiné à se développer sur la plateforme de Bron (contraintes de masse maximum au décollage, prix du carburant)
ALPANES	Franck	Aéro	O	Charte	Indique des axes de réflexion en vue d'améliorer la charte (Silencieux, trajectoires, tours de piste délocalisés)
AMIELH	Bernard	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
AMOROS	Thomas	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
AMOROS	Thomas	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
AMOROS	Thomas	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
AMOROS	Thomas	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
AMOROS	Thomas	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
ANNINO	Mr	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
ANNINO	Claude	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
ANNINO	Claude	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
ANNINO	Claude	P	O	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
ANNINO	Claude	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
ANNINO	Claude	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
ANNINO	Claude	P	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
ARIB	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
ARIB	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
ARNOLDI	Jean-Pierre	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
ARNOLDI	Jean-Pierre	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
ARNOUT	Josiane	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
ARNOUT	Josiane	P	R5bis	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères

ARSAC	A	P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
ATAMTURK	Kamer	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
ATAMTURK	Kamer	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
AULAS	Noëlle	A	R1	Divers	Entretien avec le commissaire enquêteur
AULAS	Noëlle	A	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
AULAS	Noëlle	A	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
AULAS	Noëlle	A	O	Charte	Prend acte de la signature de la charte de l'environnement sonore le 3 décembre 2010, mais estime les avancées de ce premier document insuffisantes lors des comités de suivi
AULAS	Noëlle	A	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
AULAS	Noëlle	A	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
AULAS	Noëlle	A	O	Charte	Estime la charte perfectible. A cet égard, fait référence aux recommandations ministérielles des 6 décembre 2005 et 25 avril 2006 relatives à l'aviation légère, à l'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 relatif aux hélicoptères, ainsi qu'aux recommandations du rapport Fontanel de 2005
AZOULAY	Martine	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
AZOULAY	Martine	P	R5	Dossier	Estime ne pas avoir été bien informée de la tenue de l'enquête publique
BABIN	Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BABIN	Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BABOLA	Mme	P	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BABOLA	Mme	P	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BABOLA	Mme	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BABOLA	Mme	P	R3	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BARBET	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BARBET	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)

BARBET	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BARBET	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BARBET	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BARBET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BARBET	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BARBET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BARBET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BATAILLON	Mme	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BATAILLON	Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BATAILLON	Mme	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BAUGNES	Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BAZAT	Patricia	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BAZAT	Patricia	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BEDRIN	Claude	P	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BEDRIN	Claude	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
BEDRIN	Claude	P	R1	Pollution	Remet en cause le développement du transport aérien "court courrier", contribuant fortement à l'augmentation des GES
BEDRIN	Claude	P	R1	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
BELHADJ	Djamel	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BENEYTON	Gérard	P	R2	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BENEYTON	Gérard	P	R2	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BENEYTON	Gérard	P	R2	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
BENEYTON	Gérard	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BENEYTON	Gérard	P	R2	PEB	S'interroge sur l’utilité de l'enquête publique dans la mesure où l'avis de la population n'est pas entendu

BENEYTON	Gérard	P	O	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BENEYTON	Gérard	P	O	PEB	S'interroge sur l'utilité de l'enquête publique dans la mesure où l'avis de la population n'est pas entendu
BENEYTON	Gérard	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BENEYTON	Gérard	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BENEYTON	Gérard	P	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BENEYTON	Gérard	P	O	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
BENEYTON	Gérard	P	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
BERENGUER	Maryse	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BERENGUER	Maryse	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BERENGUER	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BERENGUER	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en œuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BERENGUER	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BERENGUER	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BERENGUER	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BERGIER	Mme	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
BERGIER	Mme	P	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BERGIER	Mme	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BERNAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BERNAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BERNAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BERNAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
BERNICHOU	Gabriel	P	R5	PEB	Estime la mise en œuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport

BERNICHOU	Gabriel	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BERTAINA	Mme	P	R5	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
BERTAINA	Mme	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BERTAINA	Mme	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BERTHOD	J.P	P	R5	Trafic aérien	Demande la limitation, voire l'interdiction de décollage et d'atterrissage aux avions trop bruyants
BERTIN	Christine	P	R6	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
BERTIN	Christine	P	R6	Divers	Souligne que le SCoT du Grand Lyon n'aborde pas la place de l'aéroport de Bron dans le développement de l'Est lyonnais
BERTIN	Christine	P	R6	PEB	Estime la mise en œuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
BERTIN	Stéphane	A	P	Dossier	Demande de pouvoir consulter le dossier d'enquête publique et exprimer ses observations en ligne
BERTIN	Stéphane	A	P	Trafic aérien	Depuis la mise en œuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BERTIN	Stéphane	A	P	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BERTIN	Stéphane	A	P	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BERTIN	Stéphane	A	P	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
BERTIN	Stéphane	A	P	Divers	Souligne que le SCoT du Grand Lyon n'aborde pas la place de l'aéroport de Bron dans le développement de l'Est lyonnais
BERTIN	Stéphane	A	P	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
BERTIN	Stéphane	A	P	PEB	S'étonne du délai de réalisation du PEB
BERTIN	Stéphane	A	P	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
BERTIN	Stéphane	A	P	Divers	S'interroge sur la destination des hangars dont la construction est prévue sur la plateforme
BERTIN	Stéphane	A	P	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BERTIN	Stéphane	A	P	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
BERTIN	Stéphane	A	P	PEB	Indique que la liste des types d'appareils pris en compte dans l'élaboration du PEB n'est pas exhaustive, et de fait rend le projet de PEB invalide (A 320, B 737, BAe 146)

BERTIN	Stéphane	A	P	PEB	Met en cause l'organisation de l'enquête publique. Estime insuffisant la tenue d'une seule permanence en mairie de Vaulx-en-Velin
BERTIN	Stéphane	A	P	Divers	Conteste la composition de la CCE qui ne compte aucun représentant de Vaulx-en-Velin (élus ou associations)
BERTIN	Stéphane	A	P	Patrimoine	Demande la suppression de la zone "D", génératrice de dévalorisation du patrimoine
BERTIN	Stéphane	A	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BERTIN	Stéphane	A	O	Divers	Souligne que le SCoT du Grand Lyon n'aborde pas la place de l'aéroport de Bron dans le développement de l'Est lyonnais
BERTIN	Stéphane	A	O	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
BERTIN	Stéphane	A	O	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
BERTIN	Stéphane	A	O	PEB	Estime qu'accepter le PEB revient à accepter l'augmentation du trafic sur l'aéroport et donc plus de nuisances
BERTIN	Stéphane	A	O	PEB	Estime la mise en œuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
BESSON	Mme	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BIAWC	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BIDET-CAULET	Aurélie	P	R1	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
BIDET-CAULET	Aurélie	P	R1	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
BIDET-CAULET	Aurélie	P	R1	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
BIDET-CAULET	Aurélie	P	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
BIDET-CAULET	Aurélie	P	O	Trafic aérien	Souhaite que le nombre de mouvements annuels sur la plateforme soit plafonné
BIDET-CAULET	Aurélie	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BIDET-CAULET	Aurélie	P	O	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
BIDET-CAULET	Aurélie	P	O	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030

BOISMAL	Arnaud	Aéro	O	Trafic aérien	Indique que les perspectives d'évolution de l'aviation d'entreprise sont à la baisse
BOISMAL	Arnaud	Aéro	O	Trafic aérien	Indique que le trafic d'avions type A320 et B737 n'est pas destiné à se développer sur la plateforme de Bron (contraintes de masse maximum au décollage, prix du carburant)
BOISMAL	Arnaud	Aéro	O	Charte	Indique des axes de réflexion en vue d'améliorer la charte (Silencieux, trajectoires, tours de piste délocalisés)
BOLADIAN	Mme	P	R3	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BOMMARITO	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BONHOURE	Mr	A	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BONHOURE	Mr	A	R3	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BONHOURE	Mr	A	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BONHOURE	Mr	A	R3	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
BONNET	Joseph	P	R2	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BONNET	Joseph	P	R2	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BONNET	Joseph	P	R2	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BONNET	Joseph	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BONNET	Joseph	P	R2	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
BONNET	Joseph	P	R2	PEB	S'interroge sur l'utilité de l'enquête publique dans la mesure où l'avis de la population n'est pas entendu
BONNIN	Mr	P	R5	PEB	Insiste sur la nécessité d'informer les futurs résidents des zones proches de l'aéroport des nuisances encourues
BONNIN	Jack	P	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BONNIN	Jack	P	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BOUCHARD	Ch	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BOUCHARD	Patricia	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BOUCHARD	Patricia	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BOUCHET	Yannick	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains

BOUCHET	Yannick	P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
BOUCHET	Mr et Mme	P	C	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
BOUDEBIBAH	Djamel	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BOUDEBIBAH	Djamel	E	R1	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
BOUGNOL	Mr	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BOUJEDAV	Farah	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BOUJEDAV	Farah	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BOURDON	Daniel	P	R6	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BOURDON	Daniel	P	R6	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BOURDON	Daniel	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BOURDON	Daniel	P	R6	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BOURDON	Daniel	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BOURDON	Daniel	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BOURDON	Daniel	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
BOURDON	Daniel	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères

BOURDON	Daniel	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BOURGEOIS	Mr	P	R1	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BOURGEOIS	Mr	P	R1	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BOURY	Pascale	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
BOURY	Pascale	P	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BOURY	Pascale	P	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BOURY	Pascale	P	R1	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BOYER	Gilles	P	R5	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
BOYER	Gilles	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
BOYER	Gilles	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BOYER	Gilles	A	P	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BOYER	Gilles	L	P	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BOYER	Gilles	L	P	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BOYER	Gilles	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
BOYER	Gilles	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BOYER	Gilles	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BOYER	Gilles	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BOYER	Gilles	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BREARD	Mr	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BRET	Mr	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Divers	S'inquiète du devenir de Castorama

BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
BRISSY QUEYRANNE	Elisabeth	E	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
BRUNET	Mr et Mme	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BRUNET	Mr et Mme	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BRUNET	Mr et Mme	P	R2	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
BRUS	M.L	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BRUS	M.L	P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BRUS	M.L	P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BUCHET-BULLY	F	P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
BUCHET-BULLY	F	P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
BUCHET-BULLY	F	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BUCHET-BULLY	F	P	R5ter	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BUEDHART	Mme	P	R6	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
BUEDHART	Mme	P	R6	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
BUISSON	Joseph	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)

BUISSON	Joseph	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
BUISSON	Joseph	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
BUISSON	Joseph	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
BUISSON	Joseph	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
BURAT	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
BURAT	Mr et Mme	P	R5bis	PEB	S'interroge sur l'utilité de l'enquête publique dans la mesure où l'avis de la population n'est pas entendu
BURNICHON	Gabriel	P	R5ter	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
BURNICHON	Gabriel	P	R5ter	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
CABUT	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CABUT	Jeannine	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CABUT	Jeannine	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CABUT	Jeannine	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CABUT	Jeannine	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
CABUT	Jeannine	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
CANAGE		P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
CANALE	Christian	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CANALE	Christian	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CANALE	Christian	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CANALE	Christian	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
CANALE	Christian	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
CARNEVALLE	Mr et Mme	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport

CARNEVALLE	Mr et Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CASTAGNES	Mme	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
CASTAGNES	Mme	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
CHABOT	Sylvain	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
CHABOT	Sylvain	P	R1	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
CHABOT	Sylvain	P	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CHABOT	Sylvain	P	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
CHABOT	Sylvain	P	R1	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
CHABOT	Sylvain	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
CHABOT	Sylvain	P	O	Trafic aérien	Souhaite que le nombre de mouvements annuels sur la plateforme soit plafonné
CHABOT	Sylvain	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
CHABOT	Sylvain	P	O	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
CHABOT	Sylvain	P	O	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
CHAMBON-VENTALON	Sabine	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
CHAMBON-VENTALON	Sabine	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel

CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
CHARBONNIER	Ivane	P	R5	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
CHARBONNIER	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
CHARBONNIER	Mr et Mme	P	R5bis	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
CHARBONNIER	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CHARBONNIER	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CHARBONNIER	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CHARBONNIER	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CHARBONNIER	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
CHARBONNIER	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
CHARLEMAGNE	Thierry	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CHARLEMAGNE	Thierry	P	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
CHATILLON	C	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
CHHOR	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
CHHOR	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
CHIKR	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
CHIKR	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
CHIROL	Jeannine	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CHIROL	Mme	A	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CHIROL	Mme	A	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter

CHIROL	Mme	A	O	Charte	Estime la charte perfectible. A cet égard, fait référence aux recommandations ministérielles des 6 décembre 2005 et 25 avril 2006 relatives à l'aviation légère, à l'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 relatif aux hélicoptères, ainsi qu'aux recommandations du rapport Fontanel de 2005
CHIROLE	Jeannine	P	R6	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
CHRISTOPHE	Camille	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
CHRISTOPHE	Camille	P	R5ter	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
CHRISTOPHE	Camille	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CIXOUS	Norbert	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
CIXOUS	Norbert	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
CLERC	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
CLERC	Mr et Mme	P	R5bis	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
COEUR	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
COIFFE	Mr et Mme	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
COIFFE	Mr et Mme	P	R5	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
COMPAGNON	Mr et Mme	P	R6	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
COMPAGNON	Mr et Mme	P	R6	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
COMPAGNON	Mr et Mme	P	R6	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
CONESI	Manuel	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
CONESI	Manuel	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CONTANT	Henri	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CONTANT	Henri	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
CONTANT	Henri	P	R5	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
CONTANT	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)

CONTANT	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
CONTANT	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
CONTANT	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
CONTANT	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
COPE	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
COULON	Mr	A	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
COULON	Mr	A	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
COULON	Mr	A	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
COULON	Mr	A	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
COULON	Mr	A	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
COULON	Mr	A	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
COULON	Mr	A	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
COULON	Mr	A	R5	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
COULON	Mr	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
COULON	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
COULON	Mr	P	O	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
COULON	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
COURBON	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
COURBON	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
COURBON	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères

COURBON	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
COURBON	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DABLAY	Alain	P	R2	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
DABLAY	Alain	P	R2	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DABLAY	Alain	P	R2	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
DARMOCHOD	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DAVID	Albert	P	R2	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
DE SOUZA	Mme	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DE SOUZA	Ilarina	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
DE SOUZA	Ilarina	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
DE SOUZA	Ilarina	P	O	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
DE SOUZA	Ilarina	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DE SOUZA	Ilarina	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
DE SOUZA	Ilarina	P	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DEBBOUZINE	Yasmine	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
DEBBOUZINE	Yasmine	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
DEBBOUZINE	Yasmine	P	R5bis	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
DEBRUILLE	Martine	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
DEBRVILLE	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DECAMBOS	Erik	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DECAMBOS	Erik	P	C	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
DECAMBOS	Erik	P	C	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DELANGLE	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DELANGLE	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)

DELANGLE	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
DELANGLE	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DELANGLE	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DELANGLE	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DELAPIERRE	Mr	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DERDERIAN	Mr et Mme	P	R5bis	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DERDERIAN	Mr et Mme	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DERDERIAN	Mr et Mme	P	R5bis	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
DESERAUD	Christine	P	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
DESERAUD	Christine	P	R3	Pollution	Remet en cause le développement du transport aérien "court courrier", contribuant fortement à l'augmentation des GES
DESERAUD	Christine	P	R3	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DESPRES	Mme	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
DEVERLANGES	Gilles	P	R5ter	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
DEVERLANGES	Gilles	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DIAZ	Mr et Mme	P	R1	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
DIAZ	Mr et Mme	P	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DIAZ	Mr et Mme	P	R1	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
DJOUDI	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
DJOUDI	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
DOS SANTOS	Antonio	P	R1	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DOS SANTOS	Antonio	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
DOS SANTOS	Antonio	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
DOS SANTOS	Antonio	P	O	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
DOS SANTOS	Antonio	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DOS SANTOS	Antonio	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine

DOS SANTOS	Antonio	P	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DOUSTAUX	Mr	P	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
DUBOS	Joël	A	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
DUBOS	Joël	A	R5ter	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
DUBOS	Joël	A	R5ter	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
DUBOS	Joël	A	R5ter	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
DUBOS	Joël	A	R5ter	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
DUBOS	Joël	A	R5ter	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
DUBOS	Joël	A	R5ter	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DUBOS	Joël	A	R5ter	Patrimoine	Demande la suppression de la zone "D", génératrice de dévalorisation du patrimoine
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
DUBOUCHET	Sylvie	E	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
DUBOWYJ	Michel	P	R2	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
DUBOWYJ	Michel	P	R2	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
DUBOWYJ	Michel	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DUBOWYJ	Michel	P	R2	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DUBOWYJ	Michel	P	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DUBOWYJ	Michel	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères

DUBRUC	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DUBRUC	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
DUBRUC	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
DUBRUC	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DUBRUC	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DUBRUC	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DUDA	Mr et Mme	A	P	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DUDA	Mr et Mme	A	P	Patrimoine	Demande la suppression de la zone "D", génératrice de dévalorisation du patrimoine
DUDA	Mr et Mme	A	P	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
DUDA	Mr et Mme	A	P	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
DUPI	René	P	R1	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
DUPI	René	P	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
DUPI	René	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
DUPRE	Mr et Mme	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DUPRE	Mr et Mme	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
DUPRE	Mr et Mme	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
DURAND	Mr et Mme	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DURAND	Mr et Mme	P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
DURAND	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
DURAND	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
DURAND	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les

					hélicoptères
DURAND	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DURAND	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DURIEUX	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
DURIEUX	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
DURIEUX	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
DURIEUX	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
DURIEUX	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
DUSSURGEY	Pierre	P	R6	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
DUSSURGEY	Pierre	P	R6	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
DUSSURGEY	Pierre	P	R6	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
ECLERCY	Mme	P	R3	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
ECLERCY	Mme	P	R3	Dossier	Estime certaines pièces du dossier illisibles (PEB de 1977)
ELGHOZI	Albert	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
ELGHOZI	Albert	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
ELGHOZI	Albert	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
ELGHOZI	Albert	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
ELGHOZI	Albert	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
ELGHOZI	Albert	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
ELGHOZI	Albert	P	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
ELGHOZI	Albert	P	R5	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
ELGHOZI	Rémi-Albert	P	O	Trafic aérien	Préconise un couvre-feu la nuit

FANTON	Marie-France	P	R5ter	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
FANTON	Marie-France	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
FANTON	Marie-France	P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
FANTON	Marie-France	P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
FARQUIN	Mr	P	R2	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
FERNANDEZ	Mr et Mme	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
FISCELLI	Jean	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
FITOUSSI	Stéphane	E	C	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
FITOUSSI	Stéphane	E	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
FLEURY	Nathalie	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
FLEURY	Nathalie	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
FLEURY	Nathalie	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
FLEURY	Nathalie	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
FLEURY	Nathalie	P	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
FLORIAT	Mr et Mme	P	R6	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
FLORIAT	Mr et Mme	P	R6	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
FLORIAT	Mr et Mme	P	R6	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
FLORIAT	Mr et Mme	P	R6	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
FLOURY	André	P	R1	Charte	Estime que l'aéroport de Bron peut cohabiter avec toutes les communes limitrophes à condition d'élaborer des chartes permettant de limiter les nuisances sonores
FOUILLAND	Hélène	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
FOUILLAND	Hélène	P	R1	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore

FREY	Michel	E	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
FREY	Michel	E	R5bis	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
FREY	Michel	E	R5bis	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
FUGIER	Mr et Mme	P	R1	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
FUGIER	Mr et Mme	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
FUGIER	Mr et Mme	P	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
FUGIER	Mr et Mme	P	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
GALERA	Antoine	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GALIBERT	André	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GANDOU	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
GANDOU	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
GARCIA	Mr et Mme	P	R4	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GAUDIN	Bernard	A	R7	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
GAUDIN	Bernard	A	R7	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
GAUDIN	Bernard	A	R7	Pollution	Remet en cause le développement du transport aérien "court courrier", contribuant fortement à l'augmentation des GES
GAUDIN	Bernard	A	R7	PEB	Note que des constructions nouvelles continuent d'être réalisées à Vaulx-en-Velin dans des zones impactées par le projet de PEB sans que soient imposées des normes de protection phonique
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères

GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
GAYAUD	Jean-Hubert	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	PEB	Estime la mise en oeuvre du PEB trop tardive (urbanisation déjà réalisée), et que la seule alternative consiste désormais à limiter l'activité de l'aéroport
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
GAYAUD	Mr et Mme	P	C	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GAYOT	Yves	P	R6	PEB	S'interroge sur le mode d'élaboration des prévisions d'augmentation de trafic aérien
GAYOT	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GAYOT	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GAYOT	Mr	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
GAYOT	Mr	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
GEMPER	Mr	P	R2	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GEMPER	Mr	P	R2	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GEMPER	Mr	P	R2	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
GEMPER	Mr	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
GEMPER	Mr	P	R2	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GEMPER	Mr	P	R2	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport

GEORGET	Maud	P	R3	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
GEORGET	Maud	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GEORGET	Maud	P	R3	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
GHARBI	Mr et Mme	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
GHARBI	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GIL	René	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
GILBERT	Raymond	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GILBERT	Raymond	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
GILBERT	Raymond	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
GILBERT	Raymond	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GILBERT	Raymond	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GIRARD	Jocelyn	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GIRARD	Jocelyn	P	R5	PEB	Préconise le choix de l'indice Lden 55 pour la zone C (plus contraignant)
GOUBIER	Danielle	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GOUBIER	Danielle	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GRENIER	Mr	P	R4	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GRENIER	Mme	P	R4	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GRIMARD	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
GRIMARD	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
GRIMARD	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
GRON	Noël	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
GROS	Mr et Mme	P	R2	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
GROS	Mr et Mme	P	R2	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GROS	Mr et Mme	P	R2	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore

GROS	Mr et Mme	P	R2	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GRUNEWARD	Raphaël	P	R6	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
GRUNEWARD	Raphaël	P	R6	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
GRUNEWARD	Raphaël	P	R6	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
GRUNEWARD	Raphaël	P	R6	PEB	S'interroge sur le mode d'élaboration des prévisions d'augmentation de trafic aérien
GUDEFIN	P	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
GUDEFIN	P	P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
GUDEFIN	P	P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
GUILLAUD	Christian	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
GUILLAUD	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GUILLAUD	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
GUILLAUD	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
GUILLAUD	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GUILLAUD	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
GUYOT	Mr	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
GUYOT	Mr	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
GUYOT	Mr	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
GUYOT	Mr	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
GUYOT	Mr	P	R5	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
GUYOT	Danièle	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
GUYOT	Danièle	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
GUYOT	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
GUYOT	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron

GUYOT	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
GUYOT	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
GUYOT	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
HAKKAR	Saïd	P	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
HAKKAR	Saïd	P	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
HAKKAR	Saïd	P	R3	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
HALIMI	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
HALIMI	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
HANOR	Robert	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
HELLERIGEL	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
HELLERIGEL	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
HELLERIGEL	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
HELLERIGEL	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
HELLERIGEL	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
HERBEPIN	Mr et Mme	P	R5ter	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
HERBEPIN	Mr et Mme	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
HERBEPIN	Mr et Mme	P	R5ter	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
HERBEPIN	Mr et Mme	P	R5ter	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
HERRERO	Hansen	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
HUGON	Alice	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
HUGON	Alice	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
HUGON	Alice	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
HUMBERT	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
HUMBERT	Mr et Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
IMBERT	Yves	E	R2	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et

					inacceptables
IMBERT	Yves	E	R2	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
IMBERT	Yves	E	R2	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
INCONNU		P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
INCONNU		P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
INCONNU		P	R5	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
INCONNU		P	R5	Divers	Estime incompatible l'augmentation simultanée des nuisances dues à l'aéroport et des impôts locaux
INCONNU		P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
INCONNU		P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
INCONNU		P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
INCONNU		P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
INCONNU		P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
INCONNU		P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
INCONNU		P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
INCONNU		P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
INCONNU		P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
INCONNU		P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
INCONNU		P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
INCONNU		P	R5ter	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
INCONNU		P	R5ter	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
INCONNU		P	R5ter	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
INCONNU		P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
INCONNU		P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
INCONNU		P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance

INCONNU		P	R1	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
INCONNU		P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
INCONNU		P	R1	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
INCONNU		P	R1	Hélicoptère	Accepte les nuisances sonores générées par les vols d'hélicoptères dans la mesure où ceux ci répondent majoritairement à des missions de services publics
INCONNU		P	R1	Divers	Note que l'aéroport de Bron existe depuis 1910, et est antérieur à toute extension de l'urbanisation dans le secteur
INCONNU		P	R1	Sécurité	Estime que le risque d'accident impliquant des riverains ou des personnes au sol est extrêmement faible
INCONNU		P	R1	Divers	Défend la nécessité d'une plateforme pouvant accueillir aviation d'affaire, écoles de pilotage, aviation de loisir et de tourisme
JACQUET	Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
JACQUET	Mme	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
JACQUET	Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
JOLLY	Jeannine	P	R4	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
JUAN	Mr et Mme	P	C	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
JUAN	Mr et Mme	P	C	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
JUAN	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
JUSTET	Bernard	E	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
JUSTET	Bernard	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
JUSTET	Bernard	E	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
JUSTET	Bernard	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
JUSTET	Bernard	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
JUSTET	Bernard	E	R1	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
JUSTET	Bernard	E	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
KASKARIAN	Mr	P	R3	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030

KASKARIAN	Mr	P	R3	Divers	Estime incompatible l'augmentation simultanée des nuisances dues à l'aéroport et des impôts locaux
KHAMASSI	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
KHAMASSI	Mr et Mme	P	R5	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
KHAMASSI	Mr et Mme	P	R5	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
KHAMASSI	Mr et Mme	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
KHOMSI	Mr	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
LAGRANGE	Jacqueline	L	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
LAGRANGE	Jacqueline	L	R6	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
LAGRANGE	Jacqueline	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
LAPERROUSE	Isabelle	P	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
LAPERROUSE	Isabelle	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LAROSE	Michel	P	R3	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
LAROSE	Michel	P	R3	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
LAROSE	Michel	P	R3	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
LAROSE	Michel	P	R3	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
LARTIGUE-PEYROU	Françoise	P	R1	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
LARTIGUE-PEYROU	Françoise	P	R1	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
LARTIGUE-PEYROU	Françoise	P	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
LARTIGUE-PEYROU	Françoise	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon

LATORRE	Mr et Mme	P	C	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
LATORRE	Mr et Mme	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
LATORRE	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LAVALETTE	Michel	P	R2	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
LEAL	Cécile	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
LEAL	Cécile	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LEBAT	E	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
LECOINTRE	Mr	P	R4	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
LEHLALI	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
LEHLALI	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
LEMOS	Adeline	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
LEMOS	Adeline	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
LIDON	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
LIDON	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
LIGER	N	P	R5ter	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LIGOUT	Sandrine	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LIMOUZIN	Jacques	P	R1	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
LIMOUZIN	Jacques	P	R1	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés

LLAURY	Mr	P	R1	PEB	Préconise l'allongement de la zone "A" dans les axes de piste, ainsi que l'adaptation des surfaces de sécurité dans le prolongement des pistes
LLAURY	Mr	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
LOICHOT	Mr et Mme	P	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
LOICHOT	Mr et Mme	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
LONGUEVAL	Jean-Michel	E	O	Divers	Entretien avec le commissaire enquêteur
LONGUEVAL	Jean-Michel	E	O	Divers	Entretien avec le commissaire enquêteur
LONJARET	Emmanuelle	P	R3	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
LONJARET	Emmanuelle	P	R3	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
LORRIEU	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
LORRIEU	Mr et Mme	P	R5	Divers	Estime incompatible l'augmentation simultanée des nuisances dues à l'aéroport et des impôts locaux
LORRIEU	Mr et Mme	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
LURET	André	P	R5bis	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
LURET	Hervé	P	R5bis	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
LURET	André	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
LURET	Hervé	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
LURET	André	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
LURET	Hervé	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
LURET	André	P	R5bis	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
LURET	Hervé	P	R5bis	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
LURET	André	P	R5bis	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
LURET	Hervé	P	R5bis	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
MAGNARD	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
MAGNARD	Mr et Mme	P	R5	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
MANGI	Sonia	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance

MANGI	Sonia	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
MARQUES	Maria	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
MARQUES	Maria	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
MEBARKI	Messaoud	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
MEKAOUI	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
MEKAOUI	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
MELOT	Jean-Claude	P	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
MELOT	Jean-Claude	P	R2	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
MERCEY	GUY	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
MERCEY	GUY	P	R5bis	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
MERCEY	GUY	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
MERCEY	GUY	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
MERCEY	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
MERCEY	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
MERCEY	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
MERCEY	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
MERCEY	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
MERMOUD	Françoise	E	R1	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
MERMOUD	Françoise	E	R1	Pollution	Remet en cause le développement du transport aérien "court courrier", contribuant fortement à l'augmentation des GES
MERMOUD	Françoise	E	R1	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
MERMOUD	Françoise	E	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
MEUNIER-RIVIERE	Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans

MEUNIER-RIVIERE	Mme	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
MEUNIER-RIVIERE	Mme	P	R5bis	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
MEZZANOTTA	H	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
MIEGE	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
MIEGE	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
MIEGE	Mr	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
MIEGE	Mr	P	R5ter	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
MIEGE	Mr	P	R5ter	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
MIEGE	Mr	P	R5ter	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
MILLE	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
MIQUEL	Henri	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
MIQUEL	Henri	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
MIQUEL	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
MIQUEL	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
MIQUEL	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
MIQUEL	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
MIQUEL	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
MOLLAR	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
MONGEL	Mr et Mme	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
MONGEL	Mr et Mme	P	R5ter	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
MONGEL	Mr et Mme	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains

MONIN-BAROILLE	Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
MONIN-BAROILLE	Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
MONNET	Mr et Mme	P	R3	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
MONNET	Mr et Mme	P	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
MONNET	Mr et Mme	P	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
MONNET	Mr et Mme	P	R3	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
MONNIER	Pascal	P	R2	PEB	Estime qu'accepter le PEB revient à accepter l'augmentation du trafic sur l'aéroport et donc plus de nuisances
MONNIER	Mme	P	R2	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
MORDANT	J.N	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
MORDANT	J.N	P	R5	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
MORIAUX	Mr et Mme	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
MORIAUX	Mr et Mme	P	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
MORIAUX	Mr et Mme	P	R3	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
MORIAUX	Mr et Mme	P	R3	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
MORIAUX	Mr et Mme	P	R3	Sécurité	Estime que le risque d'accident impliquant des riverains ou des personnes au sol est extrêmement faible
NICOSIA	Stéphane	P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
NISCOISE	Cynthia	P	R5ter	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
NISCOISE	Cynthia	P	R5ter	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
NISCOISE	Cynthia	P	R5ter	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
OUNKHIL	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
OUNKHIL	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PAGAN	Mr et Mme	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end

PAGAN	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
PAGAN	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PAGAN	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PAGANO	Marc	A	R2	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PAGANO	Marc	A	R2	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PAGLIAROLI	Mr et Mme	P	R5	PEB	S'interroge sur l'utilité de l'enquête publique dans la mesure où l'avis de la population n'est pas entendu
PAGNEUX	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PAGNEUX	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PAGNEUX	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PAGNEUX	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PAGNEUX	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n'est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PALENZUELA	Mr et Mme	P	C	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien

PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
PALLUY-PLANTIER	Jacqueline	E	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
PANACHO	Mme	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PANACHO	Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PASQUIER	Gilles	P	R3	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PAZ	Mr	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PAZ	Mr	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
PAZ	Mr	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PAZ	Jocelyne	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PAZ	Jocelyne	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PENATO	Annabel	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
PENATO	Annabel	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PENATO	Annabel	P	C	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PENATO	Annabel	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PENATO	Annabel	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains

PERCET	Joëlle	A	R2	PEB	S'interroge sur l'opportunité d'une zone "D" dans des espaces naturels potentiellement non constructibles
PERCET	Joëlle	A	R2	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PERCET	Joëlle	A	R2	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
PERCET	Joëlle	A	R2	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
PERCET	Joëlle	A	R2	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
PERCET	Joëlle	A	R2	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
PERCET	Joëlle	A	O	Bruit	Refuse le développement de l'aviation d'affaire, génératrice de nuisance sonore
PERCET	Joëlle	A	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
PERCET	Joëlle	A	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
PERCET	Joëlle	A	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
PERCET	Joëlle	A	O	PEB	Estime qu'accepter le PEB revient à accepter l'augmentation du trafic sur l'aéroport et donc plus de nuisances
PERETTI	Eric	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
PERNAUD	Georges	P	R5bis	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
PERNAUD	Georges	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PERNAUD	Georges	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
PERRACHON	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
PERRACHON	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PERRACHON	Mr et Mme	P	C	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PERRACHON	Mr et Mme	P	C	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
PERRACHON	Mr et Mme	P	C	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
PERRIER	Claude	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PERRIER	Claude	P	R5	PEB	S'interroge sur le mode d'élaboration des prévisions d'augmentation de trafic aérien
PERRIER	Claude	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PERRIER	Mr	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport

PERRIER	Mr	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PEYLLARD	Robert	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
PEYLLARD	Robert	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
PEZY	Alain	A	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PEZY	Alain	A	O	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PEZY	Alain	A	O	Trafic aérien	Souhaite que le nombre de mouvements annuels sur la plateforme soit plafonné
PEZY	Alain	A	O	Charte	Estime la charte perfectible. A cet égard, fait référence aux recommandations ministérielles des 6 décembre 2005 et 25 avril 2006 relatives à l'aviation légère, à l'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 relatif aux hélicoptères, ainsi qu'aux recommandations du rapport Fontanel de 2005
PEZY	Alain	A	O	Patrimoine	Demande la suppression de la zone "D", génératrice de dévalorisation du patrimoine
PEZY	Alain	A	O	Charte	Prend acte de la signature de la charte de l'environnement sonore le 3 décembre 2010, mais estime les avancées de ce premier document insuffisantes lors des comités de suivi
PEZY	Alain	A	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
PEZY	Alain	A	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
PEZY	Alain	A	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
PIANINA	Henri	P	R5bis	Divers	Note que l'aéroport de Bron existe depuis 1910, et est antérieur à toute extension de l'urbanisation dans le secteur
PICAMIGRIO	D	P	R6	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PICCOLI	Mr et Mme	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PICCOLI	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PICCOLI	Mr et Mme	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
PICCOLI	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
PICCOLI	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PICCOLI	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PICCOLI	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les

					hélicoptères
PICCOLI	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PICCOLI	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
PICHOT	Mr et Mme	P	R6	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
PICHOT	Mr et Mme	P	R6	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PICHOT	Mr et Mme	P	R6	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
PICHOT	Mr et Mme	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
PICHOT	Mr et Mme	P	R6	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
PICHOT	Mr	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
PICHOT	Mr	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
PICHOT	Mr	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PICHOT	Mr	P	R5	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
PICHOT	Mr	P	R5	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
PICHOT	Mr et Mme	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
PIERROTTET	Mr et Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PIERROTTET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PIERROTTET	Mr et Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PIERROTTET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PIERROTTET	Mr et Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
PILI	Christophe	E	R1	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
PILI	Christophe	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PILI	Christophe	E	R1	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
PILI	Christophe	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel

PILI	Christophe	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
PILI	Christophe	E	R1	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
PILI	Christophe	E	R1	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
POËT	Michel	A	R2	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
POËT	Michel	A	R2	PEB	Indique que la liste des types d'appareils pris en compte dans l'élaboration du PEB n'est pas exhaustive, et de fait rend le projet de PEB invalide (A 320, B 737, BAe 146)
POËT	Michel	A	R2	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
POËT	Michel	A	R2	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
POËT	Michel	A	O	Charte	Prend acte de la signature de la charte de l'environnement sonore le 3 décembre 2010, mais estime les avancées de ce premier document insuffisantes lors des comités de suivi
POËT	Michel	A	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
POËT	Michel	A	O	PEB	Indique que la liste des types d'appareils pris en compte dans l'élaboration du PEB n'est pas exhaustive, et de fait rend le projet de PEB invalide (A 320, B 737, BAe 146)
POËT	Michel	A	O	Charte	Estime la charte perfectible. A cet égard, fait référence aux recommandations ministérielles des 6 décembre 2005 et 25 avril 2006 relatives à l'aviation légère, à l'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 relatif aux hélicoptères, ainsi qu'aux recommandations du rapport Fontanel de 2005
PONSET	Margareth	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
PONSODA	Jean	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
POTHIER	Renée	P	R5bis	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
PREVOST	Bernard	P	R5bis	Trafic aérien	Préconise un couvre-feu la nuit
PREVOST	Bernard	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PREVOST	Bernard	P	R5bis	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PROST	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
PROST	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron

PROST	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
PROST	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
PROST	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
RAMEL	Régis	P	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
RAMEL	Régis	P	R5	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
RAMEL	Régis	P	R5	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
RAMIREZ	Mr et Mme	P	C	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
RAMIREZ	Mr et Mme	P	C	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
RAMIREZ	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
RAMPONNEAU	Mr et Mme	P	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
RAMPONNEAU	Mr et Mme	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
RAMPONNEAU	Mr et Mme	P	R1	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
RANCHON	Georges	P	R6	PEB	S'interroge sur le mode d'élaboration des prévisions d'augmentation de trafic aérien
RANCHON	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
RANCHON	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
RANCHON	Mr	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
RANCHON	Mr	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
RATON	Didier	P	R2	PEB	Estime qu'accepter le PEB revient à accepter l'augmentation du trafic sur l'aéroport et donc plus de nuisances
RATON	Didier	E	O	PEB	Estime qu'accepter le PEB revient à accepter l'augmentation du trafic sur l'aéroport et donc plus de nuisances
RATON	Didier	E	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
REMOND	Gilbert	P	R6	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
REMOND	Gilbert	P	R6	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)

REMOND	Gilbert	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
REMOND	Gilbert	P	R6	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
REYMOND	Mme	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
REYMOND	Louis	E	R1	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
RIGAUDEAU	Nicole	A	R3	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
RIGAUDEAU	Nicole	A	R3	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
RIGAUDEAU	Nicole	A	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
RIGAUDEAU	Nicole	A	R3	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
ROBERT-PEILLARD	Jean-Claude	P	R5	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
ROCHAS	Mr et Mme	P	C	PEB	Estime qu'au lieu de protéger les riverains, le projet de PEB justifie en réalité une augmentation du trafic jusqu'à 120 000 mouvements par an en 2030
ROCHE	Didier	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans

ROCHE	Didier	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
ROCHE	Didier	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
ROCHE	Didier	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
ROCHE	Didier	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
ROCHE	Didier	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
ROCHE	Mme	A	R7	PEB	Consultation du dossier
RODAMEL	Martine	A	R1	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
RODAMEL	Martine	A	R1	Pollution	Remet en cause le développement du transport aérien "court courrier", contribuant fortement à l'augmentation des GES
RODAMEL	Martine	A	R1	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
RODAMEL	Martine	A	R1	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l’état actuel de l’urbanisation, ainsi qu’avec les perspectives annoncées de développement démographique
RODRIGUEZ	Mr et Mme	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
ROGER	Jean-Pierre	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
ROGER	Jean-Pierre	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
ROGER	Jean-Pierre	P	R5bis	Pollution	Dénonce la pollution engendrée par l'activité de l'aéroport
ROLLAND	Odette	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
ROLLAND	Chantal	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
ROLLET	Yves	P	R1	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
ROLLET	Yves	P	R1	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
ROLLET	Yves	P	R1	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
ROLLET	Yves	P	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
ROMANO	Walter	P	R5bis	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
ROUSSEAU	R	P	R1	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
ROUSSEAU	R	P	R1	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans

ROUSSEAU	R	P	R1	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
SAHI	Houvia	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
SAINT GEORGES	Mr	P	R5bis	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
SAINT GEORGES	Mr	P	R5bis	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
SAINT GEORGES	Mr	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
SAINT GEORGES	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
SAINT GEORGES	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
SAINT GEORGES	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
SAINT GEORGES	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
SAINT GEORGES	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
SALMI	Mr et Mme	P	R5bis	Divers	Refuse l'extension (constructions de hangars, ouverture de nouvelles pistes) de l'aérodrome de Bron
SANVICENTE	Thibaut	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
SANVICENTE	Thibaut	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
SAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
SAUDON	Mr et Mme	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
SAUGE	Arthur	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
SAURE	André	P	R5bis	Bruit	Indique que les nuisances sonores sont perceptibles bien au delà de la zone "D"
SCHIRBER	Michael	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
SCHIRBER	Michael	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
SERAIN	Mr et Mme	P	R2	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
SERAIN	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les

					hélicoptères
SERAIN	Mr	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
SERAIN	Mr	P	O	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
SERAIN	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
SOLA	Mr et Mme	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
SPICA	Antoine	P	R6	PEB	S'interroge sur le mode d'élaboration des prévisions d'augmentation de trafic aérien
SPICA	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
SPICA	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
SPICA	Mr	P	O	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
SPICA	Mr	P	O	Patrimoine	Estime que l'activité de l'aéroport de Bron entraine une dépréciation du patrimoine
STARC	Véronique	P	R2	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
STARC	Véronique	P	R2	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
STARC	Véronique	P	R2	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
STARC	Véronique	P	R2	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l’état actuel de l’urbanisation, ainsi qu’avec les perspectives annoncées de développement démographique
SUC	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
SUC	Mr et Mme	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
TALLON	Dany	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
TALLON	Dany	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
TALLON	Dany	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TALLON	Dany	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TALLON	Mr	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TALLON	Dany	P	P	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TALLON	Dany	P	P	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance

TALLON	Danièle	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
TALLON	Danièle	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
TALLON	Danièle	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TALLON	Danièle	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
TALLON	Danièle	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
TALLON	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
TALLON	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
TALLON	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TALLON	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
TALLON	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
TARACO	Marc	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TARACO	Marc	P	R5bis	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
TARACO	Marc	P	R5bis	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TARACO	Marc	P	R5bis	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
TARDY	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TARDY	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
TARDY	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
TARDY	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TARDY	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
TARDY	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)

TAVANO	Mr	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
TAVANO	Mr	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
TAVANO	Mr	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
TAVANO	Mr	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
TAVANO	Mr	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
THEVENET	Mme	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
THEVENET	Mme	P	R5	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
THEVENET	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
THEVENET	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
THEVENET	Mme	P	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
THEVENIOT	Maurice	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
THOMAS	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
TISSIER	Dominique	P	R6	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
TISSIER	Dominique	P	R6	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
TOFFANIN	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
TOFFANIN	Mr et Mme	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
TORRES	Elisabete	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
TORRIERO	Jean	P	R6	Divers	Note l'impact économique de l'aéroport de Bron sur Lyon et sa région
TORRIERO	Jean	P	R6	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
TORRIERO	Jean	P	R6	Divers	Note que l'aéroport de Bron existe depuis 1910, et est antérieur à toute extension de l'urbanisation dans le secteur
TOURDES	Charles	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
TOURDES	Charles	E	R1	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
TOURDES	Charles	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel

TRIGANON	Augustine	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
TRIGANON	Augustine	P	R5	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
VACQUIER	Mr et Mme	P	R1	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VACQUIER	Mr et Mme	P	R1	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
VACQUIER	Mr et Mme	P	R1	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
VACQUIER	Jacques	A	O	Charte	Estime que l'aéroport de Bron peut cohabiter avec toutes les communes limitrophes à condition d'élaborer des chartes permettant de limiter les nuisances sonores
VACQUIER	Jacques	A	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VACQUIER	Jacques	A	O	Hélicoptère	Dénonce le bruit généré par les vols d'hélicoptères
VACQUIER	Jacques	A	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
VACQUIER	Jacques	A	O	Divers	S'inquiète du devenir de Castorama
VALAYER	Jean	P	R5bis	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
VALAYER	Jean	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
VALERO	Mme	P	R5	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
VALERO	Gilbert	P	R3	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
VALERO	Gilbert	P	R3	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
VALERO	Mme	P	R3	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
VALERO	Mme	P	R3	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VALIER	Mr	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VANIER	Martial	P	R2	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
VANS	S	P	R5	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VAPILLON	Mr	P	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel

VAZ-BOLOTA	Juan	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
VAZ-BOLOTA	Juan	P	C	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
VAZ-BOLOTA	Juan	P	C	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
VAZ-BOLOTA	Juan	P	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
VAZ-BOLOTA	Juan	P	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
VERGNON	Mme	P	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VERGNON	Mme	P	O	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
VERGNON	Mme	P	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
VERGNON	Mme	P	O	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
VERGNON	Mme	P	O	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Trafic aérien	Note une augmentation sensible du trafic depuis deux ans
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VERGNON-SANCHEZ	Mme	P	R5	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
VILAIN	Béatrice	P	R2	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
VILLEGAS	Mr	L	C	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l’état actuel de l’urbanisation, ainsi qu’avec les perspectives annoncées de développement démographique

VILLEGAS	Mr	L	C	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
VILLEGAS	Mr	L	C	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
VILLEGAS	Mr	L	C	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
VILLEGAS	Mr	L	C	Divers	Pose la question de la nécessité de maintenir l'aéroport de Bron alors que St Exupéry et Grenoble Saint-Geoirs sont à proximité et ne sont pas optimisés
VILLEGAS	Mr	L	C	Trafic aérien	Indique que le développement de l'aéroport de Bron serait en contradiction avec le plan "climat" du Grand Lyon
VILLEGAS	Mr	L	C	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
VILLEGAS	Mr	L	C	Pollution	Souligne l'absence d'étude d'impact sur la santé des nuisances causées aux populations par le trafic aérien
VINCENT	Mme	A	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VINCENT	Mr et Mme	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VINCENT	Mr et Mme	P	R5bis	Bruit	Note une augmentation sensible du bruit depuis deux ans. S'oppose à cette tendance
VINCENT	Mme	A	O	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les hélicoptères
VINCENT	Mme	A	O	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter
VINCENT	Mme	A	O	Bruit	Dénonce le bruit strident engendré par certains types d'aéronef (Piaggio P180 Avanti, Pilatus Porter de Corbas, monomoteurs de loisirs non équipés de silencieux)
VINCENT	Mme	A	O	Trafic aérien	Souhaite que le nombre de mouvements annuels sur la plateforme soit plafonné
VINCENT	Mme	A	O	Sécurité	Souligne que le survol par les aéronefs de zones habitées engage fortement la sécurité des riverains
VINCENT	Mme	A	O	Patrimoine	Demande que soit mis en place un système d'aide à l'isolation phonique des constructions existantes et à venir en zone "D"
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Trafic aérien	Estime que l'existence même de l'aéroport de Bron, et à fortiori l'augmentation de son trafic, n’est pas compatible avec l'état actuel de l'urbanisation, ainsi qu'avec les perspectives annoncées de développement démographique
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Trafic aérien	Refuse l'accès de l'aéroport de Bron aux gros porteurs (A320, B737, ou autre)
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Divers	Préconise un couvre-feu la nuit
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Procédures	Préconise l'interdiction de survol par l'aviation légère de zones habitées
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	Procédures	Remet en cause le respect des procédures (hauteurs de vol et trajectoires) par les monomoteurs de loisir et les

					hélicoptères
VITALI-LOUZAI	Dominique	E	R1	PEB	S'oppose aux hypothèses d'augmentation du trafic de l'aéroport de l'aéroport de Lyon-Bron jugées démesurées et inacceptables
VITO	Michel	P	R5bis	Trafic aérien	Demande le maintien de l'activité de l'aéroport à son niveau actuel
VITO	Michel	P	R5bis	Trafic aérien	Depuis la mise en oeuvre de l'aéroport de Saint Exupéry, indique que l'urbanisation importante des communes limitrophes de Bron présupposait une activité résiduelle maitrisée sur l'aéroport de Bron
VITO	Michel	P	R5bis	Bruit	Dénonce la fréquence des passages et le bruit occasionné par l'aviation de loisir, en particulier durant les week-end
VITO	Michel	P	R5bis	Trafic aérien	Note une augmentation sensible et inacceptable du trafic nocturne depuis deux ans
VITO	Michel	P	R5bis	Charte	Estime que la charte signée le 3 décembre 2010 n'est pas bien respectée. Demande la signature d'une véritable charte "anti-bruit" ainsi que les moyens de la faire respecter

2.3.2. Analyse du bien fondé et avis du commissaire enquêteur

Les observations du public

La multiplicité des observations exprimées par les nombreux pétitionnaires, démontre que la nature ainsi que le niveau d'activité de l'aérodrome de Lyon-Bron constituent une source d'inquiétudes pour la population riveraine. Cette dernière s'estime dores et déjà particulièrement fragilisée par un environnement sonore dense (réseaux routiers et ferroviaires).

Force est de constater que la plupart des pétitionnaires, par leurs observations sur différents thèmes, s'est exprimée sur la question de la pertinence et de la pérennité de l'aérodrome de Lyon-Bron sur un territoire aujourd'hui fortement urbanisé et présentant une densité de population significative.

Le plafonnement du nombre de mouvements sur la plateforme étant pour la majorité d'entre eux un préalable.

Or, ces questions relèvent :

- de l'Etat, à ce jour encore actionnaire majoritaire de la société « Aéroports de Lyon », et en particulier du ministre chargé de l'aviation civile qui a le pouvoir de réglementer l'utilisation de l'aérodrome de Lyon-Bron conformément aux termes de l'article R221-3 du code de l'aviation civile,
- de la CCIL, du Grand-Lyon, de la Région Rhône-Alpes ainsi que du Conseil Général du Rhône, également actionnaires de la société « Aéroports de Lyon »,
- de la volonté des élus du Grand-Lyon et des élus locaux qui définissent au travers du SCoT et du PLU-H la politique d'urbanisme ainsi que les conditions de vie des habitants de l'ensemble du territoire du Grand-Lyon sur le moyen/long terme (horizon 2030).

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise a été approuvé à la fin de l'année 2010, et a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est tenue du 3 mai au 28 juin 2010.

L'aérodrome de Lyon-Bron n'y fait l'objet d'aucune étude spécifique. Cependant, quelques allusions tendent à montrer non seulement que son existence, ainsi que la nature de ses activités ne sont pas remises en cause, mais aussi qu'il tient une place reconnue dans le développement de l'Est lyonnais.

A défaut de s'être manifesté opportunément à l'occasion de l'enquête publique relative au SCoT de l'agglomération lyonnaise, le public a exprimé ses craintes à l'occasion de l'enquête publique relative au PEB de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Or le projet Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lyon-Bron, tel qu'il est présenté aujourd'hui, est la conséquence d'orientations stratégiques relatives à l'avenir du territoire de l'Est lyonnais, discutées par les services de l'Etat, les collectivités territoriales (Grand-Lyon et communes de l'Est lyonnais) et organismes associés, et approuvées après consultation du public.

Il convient de préciser que le PLU-H de l'agglomération lyonnaise est, quant à lui, en cours de révision générale

Les orientations du SCoT de l'agglomération lyonnaise

Dans sa délibération en date du 25 octobre 2010 relative à Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le Conseil communautaire du Grand-Lyon indique qu' « *il s'agit de considérer clairement la question du bruit à toutes les étapes du développement urbain : des documents d'orientation et préconisations (SCoT, PLU), à la conception des quartiers, jusqu'au chantier* ».

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise a été approuvé le 16 décembre 2010. Document d'urbanisme et de planification, il a pour vocation de préparer les conditions de vie des habitants de l'agglomération à l'horizon 2030.

Les développements économiques récents de l'Est lyonnais et de Lyon-Saint Exupéry ont mis en évidence un glissement du centre de gravité économique de l'agglomération, de la ville centre vers la plateforme multimodale. Cette évolution a amené le SCoT à revendiquer pour l'Est lyonnais le rôle de polarité économique centrale de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Ainsi, le SCoT redit la nécessité de favoriser le développement de la plateforme aéroportuaire de Lyon-Saint Exupéry afin de porter les ambitions de la métropole lyonnaise dans l'espace régional, interrégional, national et européen.

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise n'aborde pas directement et précisément la place de l'aérodrome de Lyon-Bron dans le développement de l'Est lyonnais.

Il indique cependant que « *avec la présence de l'aéroport et de la gare de Lyon-Saint Exupéry,* ***et de l'aéroport d'affaires de Lyon-Bron****, l'Est lyonnais s'affiche comme la porte d'entrée internationale de l'agglomération lyonnaise, et à ce titre a vocation à accueillir des fonctions métropolitaines supérieures* ».

L'aéroport d'affaires de Lyon-Bron est qualifié dans le diagnostic du SCoT « *d'équipement de rayonnement métropolitain* », c'est à dire qu'il est considéré comme l'un des leviers essentiels pour la compétitivité de la métropole lyonnaise favorisant entre autres l'implantation de sièges sociaux. Son « *relatif enclavement ainsi que la mauvaise qualité de sa desserte* » sont par ailleurs soulignés.

Mais, compte-tenu de son environnement très urbanisé, et de « *sa vocation de trafic d'affaires et de loisirs* », le SCoT précise également que « *l'aérodrome de Lyon-Bron a un trafic limité* ».

Par ailleurs, le SCoT désigne l'Est lyonnais comme secteur clé pour répondre à l'ambition de croissance résidentielle. Il retient un « *scénario volontariste permettant d'accueillir environ le quart de la croissance de l'agglomération lyonnaise, soit de l'ordre de 40 000 habitants supplémentaires* ».

Par délibération en date du 16 avril 2012, le Grand-Lyon a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Plan Local de l'Habitat. Toutes les communes du Grand-Lyon et tous les habitants sont concernés. La concertation sur le PLU-H s'est ouverte le 31 mai 2012. Elle a dores et déjà donné lieu à de nombreuses réunions publiques organisées dans les communes.

Les premiers travaux relatifs au PLU-H, confirment une volonté de poursuivre le développement des communes de l'Est lyonnais :

- en répondant aux objectifs de rayonnement métropolitain,
- en répondant aux objectifs environnementaux,
- pour répondre aux objectifs économiques,
- pour répondre aux objectifs liés au logement (et en particulier en vue d'accueillir de nouveaux habitants).

Ils mettent en évidence en particulier l'existence d'équipements métropolitains majeurs autour de l'aéroport de Lyon-Bron sur trois communes (campus universitaire de la Porte des Alpes, Eurexpo, Champ du pont, parc technologique de grande qualité) et des capacités de développement encore significatives (foncier aéroport, Grand-Lyon).

Ils qualifient l'aéroport d'affaires de Lyon-Bron de *« grand équipement d'agglomération »* (voir annexe 8), ce qui signifie qu'il contribue à l'ambition d'élever le Grand-Lyon au rang de Métropole.

Ils indiquent que « *l'aéroport d'affaires de Lyon-Bron participe à la dynamique, à l'attractivité, et à l'économie de communes de l'Est lyonnais et qu'il convient de conforter son rayonnement* » (voir annexe 8).

Ils précisent que le développement doit répondre aux objectifs environnementaux en « *prenant en compte les nuisances (bruit, pollution) liées aux grandes infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires* », et en localisant l'urbanisation en dehors des zones de bruit les plus critiques, en particulier en dehors du périmètre de bruit aérien autour de l'aéroport de Lyon-Bron (voir annexe 8).

Il apparaît ainsi clairement que la présence de l'aérodrome de Lyon-Bron, ainsi que la pérennité de ses activités, sont non seulement acceptées, mais aussi considérées par les élus du Grand-Lyon, et de l'Est lyonnais en particulier, comme l'un des vecteurs du développement souhaité de l'Est lyonnais.

Cette reconnaissance conjuguée avec les objectifs annoncés de développement démographique de l'Est lyonnais imposent logiquement l'adaptation du PEB de l'aérodrome de Lyon-Bron.

La classification de l'aérodrome de Lyon-Bron

La classification des aérodromes terrestres ouverts à la circulation aérienne publique fait l'objet de l'article R222-5 du code de l'aviation civile.

Ainsi, classé en catégorie « C », l'aérodrome de Lyon-Bron est, sur le plan de la règlementation, destiné :

- aux services à courte distance et à certains services à moyenne et même à longue distance qui ne comportent que des étapes courtes au départ de l'aérodrome,
- au grand tourisme.

L'Etat (DGAC) a la possibilité de règlementer les conditions de fonctionnement propres à chaque aérodrome, au vu notamment des questions de sécurité et de nuisances (amplitudes horaires, nombre de mouvements).

La prise en compte des nuisances sonores

Le premier texte global en la matière est la loi sur le bruit du 31 décembre 1992 qui fixe de nouvelles règles pour l'urbanisme et la construction au voisinage des infrastructures de transport classées bruyantes.

Ce texte est complété par la directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

La relation entre le volume sonore et la perception individuelle du bruit est complexe.

Plus la charge sonore est élevée, et plus la nuisance est forte. Si la notion de nuisance sonore est en partie subjective, l'exposition au bruit a des conséquences sur la santé via ses effets physiologiques.

L'exposition au bruit est l'un des sujets de préoccupation pour les habitants de l'agglomération lyonnaise. Une enquête mentionnée dans l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT a montré que 29% des habitants de l'agglomération de Lyon estime que le bruit est une question importante. Il arrive en troisième position parmi les problèmes qui nuisent à la qualité de vie au quotidien après la pollution de l'air, et les risques d'accidents industriels.

Comme tous les territoires urbanisés, l'agglomération lyonnaise est en effet concernée par les nuisances sonores, liées notamment aux infrastructures de transport.

Logiquement, le bruit est donc l'une des sept composantes environnementales du territoire analysées dans l'état initial de l'environnement du SCoT de l'agglomération lyonnaise.

Le SCoT visant à définir les orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2030, son élaboration comme l'évaluation environnementale sont fait dans une logique d'anticipation.

Une carte de bruit à l'échelle de l'ensemble du SCoT, ainsi qu'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), ont été établis en application de la directive européenne.

Approuvé le 25 octobre 2010 par le Grand-Lyon, ce plan prévoit des mesures de réduction du bruit et la protection de zones calmes (pour l'agglomération lyonnaise, la zone calme est définie au niveau Lden 50).

La réglementation en matière de bruit des transports aériens prévoit la maîtrise de l'urbanisation aux abords des aérodromes via l'élaboration de plans d'exposition au bruit, et l'aide à l'insonorisation des riverains de dix aéroports français identifiés (dont ne fait pas partie l'aérodrome de Lyon-Bron) sur la base de plans de gêne sonore.

Pour ce qui concerne les populations riveraines de l'aérodrome de Lyon-Bron, les plus affectées par les nuisances sonores dues au trafic aérien sont celles situées sur les axes de la piste, et celles situées à l'aplomb des circuits de pistes de l'aviation légère.

Cela désigne plus particulièrement les communes de Décines-Charpieu, dont la population est d'environ 26 000 habitants, de Chassieu, dont la population est d'environ 10 000 habitants, de Saint-Priest, dont la population est d'environ 42 000 habitants, et dans une moindre mesure les communes de Bron et de Vaulx-en-Velin.

A cet égard, la politique environnementale de l'aéroport de Lyon-Bron doit intégrer des orientations relatives aux nuisances sonores.

Il convient de préciser que la carte de bruit a une incidence certaine sur la valeur du foncier et de l'immobilier car l'existence de zones calmes a un impact sur l'attractivité résidentielle.

La nature du trafic aérien sur l'aérodrome de Lyon-Bron

L'aviation générale :

Les activités aériennes civiles exercées à partir de l'aérodrome de Lyon-Bron sont dominées par une fonction de base : l'école de pilotage soit pour le loisir, soit professionnelle.

Ces activités sont pratiquées dans le cadre d'aéroclubs, mais c'est le gestionnaire de l'aérodrome qui autorise l'installation d'aéroclubs sur la plateforme.

Ces activités qui nécessitent des infrastructures légères, parfois sommaires, génèrent beaucoup plus de mouvements que l'aviation d'affaire.

Ce trafic est généralement assorti de tours de piste à basse altitude et se produit surtout le week-end. Il est donc plus pénalisant pour les riverains.

Les perspectives de développement de ces activités sont incertaines et dépendent largement des modes de vie et des contraintes environnementales.

Par ailleurs, la société « Aéroports De Lyon » dit mener à ce jour une politique de non développement de l'aviation de loisir.

Néanmoins, il est incontestable que l'aviation légère reste génératrice de nuisances sonores. Seules des mesures contraignantes sont de nature à réduire de façon significative son volume.

L'aviation d'affaire :

L'aviation d'affaire rassemble les sociétés et les particuliers qui utilisent l'avion en tant qu'outil professionnel pour satisfaire à leurs obligations.

Cette activité est celle qui a le plus fort effet d'entrainement économique.

Sur le plan technique, l'aviation d'affaire exige des installations de niveau élevé. Ses mouvements sont concentrés majoritairement aux heures de pointe ordinaires et sont donc probablement moins mal supportés par les riverains.

Les aéronefs concernés ont des taux de montée après décollage qui leur permettent des prises d'altitude rapides. Les niveaux sonores observés en phase d'approche finale restent modérés.

L'atterrissage sur la piste de Lyon-Bron d'aéronefs type A320 ou B737 est théoriquement possible. Néanmoins, l'intérêt en reste très limité dans la mesure où le redécollage de l'avion ne pourra se faire qu'à sa masse minimale (longueur de piste insuffisante pour un décollage standard).

Le trafic « hélicoptère » :

L'augmentation de l'activité « hélicoptère » sur la plateforme de Lyon-Bron est une réalité qui doit être bien prise en compte par la direction de l'aérodrome.

Les passages d'hélicoptères, en particulier en très basse altitude, sont bruyants, et seul le respect de trajectoires adaptées, même pour les vols « prioritaires », est de nature à limiter les nuisances sonores à un niveau acceptable.

En tout état de cause, la diminution des nuisances sonores ressenties par les riverains passe par :

- l'action conjuguée de la modernisation des appareils et de la disparition progressive, voire de l'interdiction, des modèles les plus anciens et les plus bruyants,
- l'établissement et la mise en œuvre de procédures strictes,
- l'établissement de limites au-delà desquelles un écart de trajectoire constituerait une infraction susceptible de poursuites.

Dans ce contexte très sensible, le contrôle strict du respect des procédures doit être une priorité. L'exploitant doit s'en donner les moyens.

Rappels sur le PEB

Le PEB est un instrument juridique destiné à encadrer l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les zones de bruit identifiées au voisinage des aéroports.

Il est obligatoire pour tous les aérodromes de catégorie A, B ou C, et également pour un certains nombre d'aérodromes de catégorie D énumérés, leur liste faisant l'objet d'un arrêté spécifique.

Ce document d'urbanisme doit être annexé aux Documents d'Urbanisme Locaux (DUL).

Le PEB est préventif. Il permet d'éviter que des populations nouvelles s'installent dans des secteurs exposés à un certain niveau de gêne sonore, ou susceptibles de l'être.

Il n'a aucun impact sur les constructions existantes et les populations déjà installées.

Conformément aux termes de l'article L147-4 du code de l'urbanisme, il est défini *« à partir **des prévisions de développement de l'activité aérienne**, de l'extension prévisible des infrastructures et des procédures de circulation aérienne, des zones diversement exposées au bruit engendré par les aéronefs »*.

Par ailleurs, l'article L147-7 du code de l'urbanisme, stipule que *« à compter de la décision d'élaborer ou de réviser un plan d'exposition au bruit, l'autorité administrative peut délimiter les territoires à l'intérieur desquels s'appliqueront par anticipation, pour une durée maximale de deux ans, les dispositions concernant les zones C et D »*.

Réalisé en novembre 1977, le PEB relatif à l'aérodrome de Lyon-Bron, actuellement en vigueur, couvre 326 hectares sur trois communes. L'aérodrome n'est pas concerné par un plan de gêne sonore.

Le modèle mathématique

Les cartes de bruit stratégiques, conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, permettent l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elles permettent une représentation des niveaux de bruit, mais

également de dénombrer la population exposée, de quantifier les nuisances, afin d'élaborer ensuite des plans d'actions.

Le « Lden » (Level day, evening, night) est un indice de gêne sonore pondéré selon l'heure (bruit de jour, soirée et nuit).

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.

Le décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixe les conditions d'établissement des PEB des aérodromes. Ainsi, la valeur de l'indice de bruit Lden représentant le niveau d'exposition total au bruit des avions en chaque point de l'environnement d'un aérodrome, exprimé en décibels, est calculée à l'aide d'une formule mathématique.

Par le coefficient de pondération en période de soirée et de nuit, l'indice Lden présente l'avantage de mieux prendre en compte la quantité de bruit perçue.

Par contre, l'indice Lden est un indicateur de bruits cumulés, et moyenne la quantité de bruit perçue sur une journée. Il ne prend donc pas en compte la répétition des évènements sonores.

Il est donc significatif pour une source sonore continue, comme, à titre d'exemple, le périphérique parisien. En revanche il a tendance à minimiser l'impact d'une source ponctuelle à répétition, comme c'est le cas pour un aéroport.

Les choix des indices et les hypothèses de trafic prises en compte pour l'élaboration du PEB de l'aérodrome de Lyon-Bron

Compte tenu des objectifs définis à l'échelle du Grand-Lyon, des bassins de vie et de chacune des communes en matière d'habitats, de déplacements, d'activités économiques, d'environnement, la définition des indices retenus pour les zones B et C est le fruit de compromis établis entre les communes impactées par le projet de PEB.

La décision de créer une zone « D » relève du Préfet. Elle s'inscrit totalement dans l'esprit de la directive européenne de 2002, ainsi que dans les objectifs de développement démographique et objectifs environnementaux souhaités par les élus du Grand-Lyon.

La prévision de trafic futur est de toute évidence un élément difficile à définir, surtout sur le long terme.

En tout état de cause, compte tenu de sa vocation de trafic d'affaires et de loisirs, l'aérodrome de Lyon-Bron maintiendra un niveau de trafic limité.

A cet égard, la société gestionnaire de l'aéroport, ainsi que l'administration de l'aviation civile se disent *« conscients du fait qu'un niveau d'activité trop important est difficilement compatible avec la présence des agglomérations qui entourent l'aérodrome »*.

Pour ce qui concerne le trafic constaté, il apparaît que le nombre de mouvements soit aujourd'hui en légère diminution depuis 2010 (69 551 en 1013 contre 70 086 en 2010).

Voir annexe 9.

Les hypothèses d'augmentation de trafic prises en compte pour l'élaboration du PEB (93 500 mouvements en 2020) sont effectivement élevées en regard des chiffres aujourd'hui constatés, des prévisions émises par ADL (75 271 mouvements en 2020) et de l'environnement urbanisé de l'aérodrome.

Néanmoins, elles se combinent avec les choix négociés, établis en matière d'indices Lden de façon à établir un plan équilibré et suffisamment protecteur. Ce plan permet également l'évolution des communes ainsi que la préservation de l'activité aéronautique et de l'équipement aéroportuaire souhaitées par les élus.

Il convient de rappeler que ces hypothèses ne constituent ni l'acceptation d'un niveau de trafic ni des objectifs à atteindre par la société exploitante.

La charte pour l'environnement sonore de l'aéroport de Lyon-Bron

Une charte pour l'environnement sonore de l'aéroport Lyon-Bron a été signée le vendredi 29 avril 2011 (annexe 10). Elle constitue une évolution et un élargissement de la charte qui avait été élaborée avec les associations de riverains et la mairie de Chassieu en 1998.

Elle a pour objet de définir les actions à engager pour améliorer l'information et pour mieux connaître et réduire les nuisances sonores.

Pour les usagers de la plate-forme de Lyon-Bron, elle se traduit aujourd'hui par le renoncement à effectuer des tours de piste d'entrainement à partir de midi les dimanches et jours fériés, en heure d'été.

Ces derniers s'engagent aussi équiper progressivement leurs appareils de dispositifs réducteurs de bruit.

« *En contre partie* », souligne la société « Aéroports De Lyon », « *les riverains et leurs représentants s'engagent à ne pas remettre en cause l'existence même de l'aéroport ou sa raison d'être et à émettre des réclamations dans les seuls cas de non-respect manifeste des dispositions réglementaires* ».

Aujourd'hui, ADL mise sur le développement de l'aviation d'affaires et annonce mener une politique de non développement de l'aviation de loisirs.

Seule une cohabitation pacifique entre exploitant, usagers et riverains permettra à chacun d'atteindre ses objectifs.

A cet égard, il est souhaitable de s'appuyer :

- sur les recommandations ministérielles des 6 décembre 2005 et 25 avril 2006 relatives à l'aviation légère,

- un arrêté ministériel du 20 octobre 2010 qui traite le cas particulier des hélicoptères,
- le rapport Fontanel de 2005 qui permet d'identifier nombre de leviers permettant d'améliorer le dialogue entre riverains, exploitants et utilisateurs d'une plateforme aéroportuaire.

Les axes de réflexion sont nombreux, et les possibilités d'évolution de la charte pour l'environnement sonore de l'aérodrome de Lyon-Bron significatives.

Des équilibres doivent être trouvés afin de permettre la cohabitation des populations riveraines avec une activité raisonnée de la plateforme. L'écoute et la concertation sont les éléments essentiels au dialogue entre services de l'Etat, autorité gestionnaire, collectivités locales, utilisateurs de la plateforme et associations de riverains.

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Lyon-Bron doit prendre la mesure de cet enjeu.

3. ANNEXES

3.1. Décision du Tribunal Administratif de Lyon

3.2. Arrêté Préfectoral

3.3. Avis dans la presse

3.4. Attestations

3.5. Affiches format A2

3.6. Procès-Verbal

3.7. Réponse au Procès-Verbal

3.8. Extraits présentation PLU-H

3.9. Prévisions d'évolution de trafic « Aéroports de Lyon »

3.10. Charte pour l'environnement sonore de l'aérodrome de Lyon-Bron

Annexe 3.1

Décision du Président Tribunal Administratif de Lyon
n° E13000185 / 69 en date du 11 juin 2013

Annexe 3.2

Arrêté Préfectoral n° 2013-198-0004 en date du 17 juillet 2013

Annexe 3.3

Avis dans la presse

Annexe 3.4

Attestations

Annexe 3.5

Affiche format A2

Annexe 3.6

Procès-verbal

Annexe 3.7

Réponse au procès-verbal

Annexe 3.8

Extraits présentations PLU-H

Annexe 3.9

Prévisions de trafic « Aéroport de Lyon »

Annexe 3.10

Charte pour l'environnement sonore de l'aérodrome de Lyon-Bron